



# LE NOUVEAU MINISTÈRE CHARGÉ DE LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE RÉSIDANT À L'ÉTRANGER: QUELLE STRATÉGIE ?

*Abdelkrim Belguendouz*

CARIM Rapports de recherche 2009/02

**Projet de coopération sur les questions liées  
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration  
et à la circulation des personnes**

Co-financé par l'Institut universitaire européen et  
l'Union européenne (Programme AENEAS)



**INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN, FLORENCE**  
**ROBERT SCHUMAN CENTRE FOR ADVANCED STUDIES**

*Le nouveau ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger:  
quelle stratégie ?\**

**ABDELKRIM BELGUENDOZ**  
Universitaire à Rabat, Chercheur spécialisé en matière de migrations

**CARIM**  
**CONSORTIUM EURO-MEDITERRANEEN POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE SUR LES**  
**MIGRATIONS INTERNATIONALES**  
**RAPPORT DE RECHERCHE, CARIM-RR 2009/02**  
**BADIA FIESOLANA, SAN DOMENICO DI FIESOLE (FI)**

\*Ce texte a été finalisé par l'auteur le 08 novembre 2008.

© 2009, Institut universitaire européen  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : [forinfo@eui.eu](mailto:forinfo@eui.eu)

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : “Rapports de recherche CARIM”, [n° de série], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

European University Institute  
Badia Fiesolana  
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)  
Italy

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>  
<http://www.carim.org/Publications/>  
<http://cadmus.eui.eu>

## **CARIM**

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par «la région» dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes;
- Recherches et publications;
- Réunions entre académiques;
- Réunions entre expert et décideurs politiques;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région: économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : [www.carim.org](http://www.carim.org).

### *Pour plus d'information*

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies  
European University Institute (EUI)  
Convento  
Via delle Fontanelle 19  
50014 San Domenico di Fiesole  
Italy  
Tel: +39 055 46 85 878  
Fax: + 39 055 46 85 762  
Email: [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

### **Robert Schuman Centre for Advanced Studies**

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

## Résumé

Le ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, mis en place en octobre 2007 et le plan d'action national préliminaire 2008-2012 concernant les MRE (Marocains résidant à l'étranger), ne peuvent être analysés de manière statique ou en soi. Leur mise en perspective historique et leur inclusion dans leur environnement en liaison avec le développement et les transformations du mouvement migratoire externe marocain, sont une nécessité méthodologique. Cette approche permet en particulier d'évaluer le degré de pertinence, de cohérence et d'efficacité des politiques publiques menées en direction de la communauté marocaine à l'étranger et leur conformité avec les attentes et les intérêts de celle-ci. Ces politiques publiques sont confrontées à au moins deux contraintes: les mutations fortes opérées au sein des Marocains de l'émigration (quelques 3 millions et demi de personnes actuellement, dont 80% en Europe)<sup>1</sup> et le dispositif institutionnel au niveau gouvernemental mis en place pour y faire face.

En centrant dans un deuxième temps sur l'actualité immédiate, l'expérience marocaine abordée dans un premier temps nous permet de parler de l'évolution d'une infrastructure institutionnelle en dents de scie, connaissant tantôt des avancées indéniables, tantôt des reculs manifestes et maintenant une certaine forme de réhabilitation.

## Abstract

The Ministry in charge of the Moroccan community abroad, put into place in October 2007, and the Preliminary National Plan of Action (2008-2012) concerning the MRE (Moroccans Residing Abroad) can only be analysed by taking into consideration the historical perspective as well as the development and transformations of the external Moroccan migratory landscape. This approach particularly allows the evaluation of the degree of pertinence, coherence and efficacy of public policies in relation to the Moroccan community abroad and the conformity of such policies with the expectations and interests of the latter. It is noteworthy that these public policies are confronted to at least two constraining factors: the strong mutations operating within the Moroccan Diaspora and the institutional apparatus at the governmental level, set up to deal with such mutations.

After analyzing these aforementioned developments and constraints, the report concentrates on recent events and contextualizes the Moroccan experience by thoroughly tackling the evolution of the institutional infrastructure that has undergone undeniable developments, obvious drawbacks or rehabilitation attempts as is the case right now.

---

<sup>1</sup> Chiffre obtenu à partir des statistiques consulaires du Maroc. Par contre, les chiffres fournis par les pays d'accueil sont inférieurs. Ils n'englobent pas ceux qui ont acquis la nationalité de ces pays à leur naissance même, ou bien par naturalisation. A titre de comparaison et pour 2005, les travaux du CARIM (Philippe Fargues) ont donné respectivement les deux évaluations suivantes pour les Marocains en Europe: 2.719.000 et 1.908.000. Pour avoir un autre ordre de grandeur, en 2008 concernant la campagne de délivrance de nouvelles cartes d'identité nationale et le passeport (plus sécurisés), le ministère marocain de l'Intérieur compte sur la délivrance de près de quatre millions et demi de chacun des deux documents pour les Marocains Résidant à l'étranger.

## **Plan détaillé**

### **1<sup>ère</sup> Partie : Une infrastructure institutionnelle avec des avancées et des reculs**

Un dossier émigration domicilié nulle part .....**Error! Bookmark not defined.**

Le grand tournant de juillet 1990 .....**Error! Bookmark not defined.**

La première est chargée: .....**Error! Bookmark not defined.**

La Direction de l'action économique et socio- culturelle est chargée:**Error! Bookmark not defined.**

La revanche des A.E.....**Error! Bookmark not defined.**

Les oubliés de l'alternance consensuelle .....**Error! Bookmark not defined.**

Une ministre sans ministère, ni budget. ....**Error! Bookmark not defined.**

### **2<sup>ème</sup> Partie :Réhabilitation pleine et entière du ministère des MRE**

**et plan d'action 2008-2012**.....**Error! Bookmark not defined.**

Un ministère « chanceux » , 10 ans après .....**Error! Bookmark not defined.**

A la recherche d'une stratégie et d'une vision .....**Error! Bookmark not defined.**

Un plan national préliminaire 2008-2012 en cours de finition .**Error! Bookmark not defined.**

Humilité dans l'approche .....**Error! Bookmark not defined.**

Éléments d'auto- critique .....**Error! Bookmark not defined.**

Quelques enjeux identifiés .....**Error! Bookmark not defined.**

Un catalogue impressionnant de mesures .....**Error! Bookmark not defined.**

Au niveau des affaires liées aux intérêts des MRE dans leur pays d'origine:**Error! Bookmark not defined.**

Au niveau des affaires liées aux intérêts des MRE dans les pays d'accueil:**Error! Bookmark not defined.**

Passage à l'action en 2008: quelques mesures concrètes.....**Error! Bookmark not defined.**

En matière de communication.....**Error! Bookmark not defined.**

En guise de conclusion générale .....**Error! Bookmark not defined.**

Trois enjeux importants.....**Error! Bookmark not defined.**

La stratégie est incontournable.....**Error! Bookmark not defined.**

**Sources documentaires** .....**Error! Bookmark not defined.**

**Webographie**.....**Error! Bookmark not defined.**



## 1<sup>ère</sup> partie

### Une infrastructure institutionnelle avec des avancées et des reculs

#### *Un dossier émigration domicilié nulle part*

Jusqu'à la fin de la décennie 80 du siècle dernier, le Maroc s'est comporté en simple pays fournisseur et exportateur de main-d'œuvre, plus soucieux pour des raisons de paix sociale, d'augmenter les effectifs des contingents de travailleurs marocains à l'étranger dans une politique émigratonniste à outrance, que de protéger la dignité et les droits fondamentaux des citoyens marocains à l'étranger. C'est ainsi que pour le plan quinquennal marocain 1968-1972:

« l'objectif à atteindre sera une augmentation des travailleurs à l'étranger à la fin de la période quinquennale ».<sup>2</sup>

Au niveau de la gestion gouvernementale du secteur, 4 départements ministériels principaux, participaient à l'organisation institutionnelle:

- Le ministère du travail, à travers le bureau de l'émigration pour la sélection professionnelle et régionale des travailleurs destinés à répondre aux besoins des économies étrangères, principalement en Europe ;
- Ministère de l'Intérieur pour la délivrance des passeports ;
- Ministère de la Santé publique pour la contribution à la sélection médicale, dans le cadre de l'application des accords de recrutement et de sélection, l'objectif étant de livrer aux entreprises européennes essentiellement, une main-d'œuvre jeune, robuste et en pleine force de l'âge, l'émigration étant elle même une exportation de santé ;
- Ministère de Finances pour la collecte de l'épargne des « T.M.E » par le système bancaire, dans le cadre d'une vision utilitariste et marchande de l'émigration, celle-ci étant considérée comme une soupape de sûreté, un mal nécessaire pour atténuer les difficultés considérables de mise au travail des candidats à l'emploi et de réalisation de l'équilibre de la balance des paiements, par le biais des rentrées de devises.

Il a fallu attendre l'année 1990 pour qu'une rectification majeure s'opère au niveau gouvernemental concernant la gestion du secteur de l'émigration et des Marocains d'ailleurs. En effet, si théoriquement, le dossier émigration était du ressort d'un ministère déterminé, en l'occurrence celui de l'emploi, de fait il restait ballotté et dispersé entre plusieurs administrations et ne se trouvait domicilié nulle part. C'était un dossier « SDF », sans domicile fixe !

Fait total ou global, en raison de sa nature horizontale et des problèmes complexes et variés auxquels elle renvoie, l'émigration implique l'intervention de multiples acteurs, surtout publics (mais aussi de plus en plus privés : banques, transport...). Pratiquement, à l'époque déjà, tous les ministères étaient ou devaient être concernés :

- Ministère de la Culture : activités culturelles en direction de la communauté marocaine à l'étranger, protection et préservation de l'identité culturelle, surtout par les jeunes émigrés, ce qui constitue un enjeu de civilisation ;
- Ministère de l'Education nationale pour tout ce qui concerne l'enseignement de l'arabe, de l'histoire du Maroc et de la civilisation arabo-amazigho-musulmane, plus particulièrement aux enfants de la « deuxième et troisième génération » (préparation de matériels didactiques, envoi d'enseignants), sans oublier la nécessité de préparer et d'organiser la réinsertion scolaire et pédagogique au Maroc pour les enfants qui retournent ;

---

<sup>2</sup> Division de la Coordination économique et du plan «Plan quinquennal 1968-1972», volume I, Rabat, 1968, p.93.



- Ministère des Habous et des Affaires Islamiques pour l'enseignement et l'éducation religieuse au sein de la communauté marocaine à l'étranger, l'envoi des prédicateurs ;
- Ministère de la Justice pour tout ce qui touche au statut personnel des émigrés et à l'intérieur du Maroc, aux multiples plaintes devant les tribunaux.
- Ministère des Affaires Sociales pour la protection de la famille marocaine à l'étranger, le suivi de la question des mineurs non accompagnés, la formation des assistantes sociales ;
- Ministère de la Santé, non seulement pour les aspects sanitaires strictement dits, mais aussi pour tout ce qui a trait à la sécurité sociale des travailleurs migrants, puisque à l'époque, la CNSS ne dépendait plus du ministère de l'Emploi, mais de la Santé, (avant de revenir plus tard au premier département) ;
- Ministère des Travaux publics, de la formation professionnelle et des cadres (la formation professionnelle ayant été retirée également au ministère de l'Emploi) pour tout ce qui concerne les aspects de réinsertion professionnelle et technique des jeunes émigrés ou des adultes ;
- Ministère du Tourisme pour le retour en vacances des émigrés et la nécessité de faire connaître le pays à nos jeunes à l'étranger.
- Ministère des Finances (douane, impôts, banques) ;
- Ministère de l'Habitat : (lots de terrains, constructions...) ;
- Ministère du Plan (statistiques, coopératives, nécessité de développer les régions d'émigration) ;
- Ministère des Transports pour ce qui est des transports routiers, ferroviaires ou aériens des émigrés ;
- Ministère de Pêches et de la Marine Marchande (transports par voie maritime, en particulier durant la période estivale de retour) ;
- Ministère de l'Emploi pour tout ce qui touche le suivi des accords de main-d'œuvre et la création de postes de travail dans le cadre de la réinsertion ;
- Ministère des Postes et télécommunications (réception des mandats des émigrés, téléphone, Caisse d'Epargne, etc.) ;
- Ministère de l'Intérieur et de l'Information (divers papiers administratifs, passeports, carte nationales, collectivités territoriales, diffusion de la presse marocaine à l'étranger, émissions radiophoniques et programmes de TV destinés à la colonie à l'étranger) ;
- Ministère de l'Agriculture (Conservation foncière), ministère des Affaires Economiques, ministère du Commerce et de l'Industrie pour tout ce qui concerne le lancement par les RME des projets économiques au Maroc, à caractère agricole, industriel ou des services ;
- Ministère des Affaires étrangères et de la coopération qui est de fait en contact direct avec les émigrés à l'étranger, dans un grand nombre de pays, à travers les consulats et les ambassades et qui « gère » également le dossier Maroc-CEE, qui comprend aussi un volet social ;
- Secrétariat d'Etat aux affaires maghrébines pour tout ce qui touche à la nécessaire coordination dans le domaine de l'immigration maghrébine en Europe avec les autres pays maghrébins, dans le cadre de l'UMA.

Finalement, il était difficile de dire, à l'époque déjà, quel était le ministère qui n'était pas ou ne devait pas être impliqué d'une manière ou d'une autre, dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques en direction de l'émigration. Même le ministère chargé des relations avec le parlement devait être impliqué, pour faire en sorte que les questions concernant la communauté marocaine à l'étranger soient mieux prises en charge au sein de l'instance parlementaire et pousser le

gouvernement à se soumettre au contrôle des députés concernant ce domaine et à présenter des projets de loi, en prenant en considération la dimension migratoire.

Par conséquent, c'était l'ensemble du gouvernement qui devait être interpellé, pour adopter une politique globale, cohérente et intégrée en matière de communauté marocaine résidant à l'étranger et non pas se limiter à une navigation sans visibilité, en procédant accidentellement à une gestion au jour le jour, comme dans un « service d'urgence », mais avec des actions qui restent très ponctuelles et limitées, telle l'opération accueil durant les grandes vacances, qui se faisait déjà, tambour battant.

Fait national avec des implications multiples, l'émigration se devait de devenir aussi une question et une préoccupation d'Etat, avec une prise en charge adéquate.

### **Le grand tournant de juillet 1990**

C'est dans ce contexte et à la grande satisfaction des émigrés marocains qui réclamaient un interlocuteur unique, qu'une décision opportune et de la plus haute importance au niveau institutionnel et politique fut prise. Il s'agit de la nomination le 30 juillet 1990 par le Roi défunt Hassan II, d'un ministre à part entière, chargé spécialement de la gestion du dossier des Marocains de l'émigration (Rafik Haddaoui), amorçant et insufflant un certain nombre d'actions avec les acteurs concernés dans le domaine social, socio-éducatif, religieux, économique, de la communication et bien d'autres aspects.

La décision de création de ce nouveau ministère était très importante, parce qu'elle répondait à la nature horizontale et multidimensionnelle du dossier, aux mutations quantitatives et aux transformations qualitatives qu'avait déjà connues l'émigration marocaine et qui ne feront que se renforcer, se caractérisant par l'apparition de nouvelles données et posant de nouveaux défis :

- Allongement de la durée de séjour qui se traduit par une sédentarisation en Europe, voire une fixation définitive, remettant en cause la perspective du retour définitif au pays<sup>3</sup> ;
- Accentuation du regroupement familial et de l'auto- reproduction avec un taux de natalité élevé, ce qui transforme en profondeur la composition (féminisation, rajeunissement), le profil et les aspirations de cette im (é) migration ;
- Développement de la migration féminine qui se fait en dehors du regroupement familial, répondant à une forte demande (travail domestique, soins aux personnes âgées...) et constituant l'expression d'un changement de statut au niveau de la femme qui émigre seule ou en tant que chef de foyer, n'étant plus dépendante du seul mari<sup>4</sup> ;
- Apparition de la deuxième, voir même à l'époque de la troisième génération, affrontées à certains défis : ceux de la scolarité, de la formation professionnelle, de l'entrée dans la vie active et plus généralement de l'insertion dans la vie sociale, avec de surcroît la nécessité du le maintien de liens identitaires avec le pays d'origine, en particulier au plan linguistique, culturel et cultuel ;
- Apparition en même temps dans les anciens pays d'immigration, d'une population « ridée » ; avec tous les besoins liés à la vieillesse ;

---

<sup>3</sup> Ceci ne veut pas dire que les retours ne se font plus ni que les pays de séjour ne procèdent pas aux «réadmissions»ou bien n'incitent plus au «retour volontaire»comme le gouvernement espagnol, qui a fait adopter par sa majorité au parlement, début octobre 2008, un plan d'aide au retour concernant quelques 100000 immigrés au chômage,pour la plupart des Marocains,des Equatoriens et des Colombiens .Il y'a aussi le retour (avec des va et vient) des retraités et celui des compétences. Sur un autre plan, les «migrations circulaires» supposent également la nécessité du retour.

<sup>4</sup> A l'intérieur même du Maroc, ce changement qualitatif ne fera que s'accroître par la suite. Ainsi, un document du Haut commissariat au plan (HCP) sur l'évolution de la situation de la femme marocaine durant les dix dernières années, relève que 18,7% des ménages sont dirigés par des femmes en 2007 contre 17,5% en 1999. Voir le sit web: [www.hcp.ma](http://www.hcp.ma).

- Généralisation de l'émigration qui touche l'ensemble des régions du Maroc, les diverses couches sociales et élargissement des pays d'implantation à l'étranger (Espagne, Italie, Canada ...);
- Restructuration de l'Europe, qui pose des problèmes nouveaux à l'immigration;
- Si l'émigration marocaine était encore à majorité ouvrière avec ses familles, il y avait aussi les commerçants, les étudiants et de plus en plus de hauts cadres expatriés, dont il fallait réduire l'exode, voir même inverser le flux pour les faire participer au développement du Maroc.

Les enjeux n'étaient donc plus seulement des enjeux financiers, avec l'envoi des devises, mais les défis à relever devenaient plus importants. Ils étaient d'ordre culturel, social, religieux, civilisationnel, politique, national, avec en particulier la nécessité de préserver l'identité culturelle et nationale des nouvelles générations.<sup>5</sup>

Une des premières tâches des responsables de ce département inédit, a été de concevoir et de créer un cadre juridique pour délimiter les prérogatives et les compétences du nouveau ministère, afin d'avoir une structure souple, avec l'unicité des moyens, l'unité de gestion et une seule ligne de commandement. Cette concrétisation s'est faite sous forme de la création d'un ministère spécifique engageant la responsabilité de l'Etat, ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de communauté marocaine résidant à l'étranger.

C'est fin février 1991 que l'organigramme du nouveau ministère a été adopté en conseil de gouvernement et il a fallu attendre le 16 juin 1993, soit plus de 2 années plus tard, pour que le décret le concernant soit publié au bulletin officiel, après avoir été approuvé en conseil des ministres.<sup>6</sup>

Selon les attributions qui lui ont été précisées dans ce décret, ce nouveau ministère a été notamment chargé, en collaboration et /ou en coordination avec les ministères concernés, des missions suivantes :

- promouvoir l'action économique, sociale, culturelle et éducative en faveur de la communauté marocaine à l'étranger<sup>7</sup>;
- contribuer à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la communauté marocaine à l'étranger, tant dans les pays d'accueil, qu'au Maroc;
- encourager la vie associative de la communauté marocaine à l'étranger;
- suivre les mouvements migratoires des Marocains, en appréhender les divers aspects et en favoriser l'étude;
- participer à la négociation des accords bilatéraux et internationaux ayant trait à la communauté marocaine à l'étranger et en assurer le suivi;
- participer à la représentation du gouvernement auprès des organisations, conférences et réunions internationales et régionales traitant de l'émigration et des questions concernant la vie et le séjour de la communauté marocaine à l'étranger;
- veiller à la mise en œuvre des actions concourant à assurer les meilleures conditions de réinsertion au Maroc des émigrés à leur retour définitif;

---

<sup>5</sup> Voir A. Belguendouz « Les jeunes de la deuxième génération: nouveau cadeau du Maroc à l'Europe ? Eléments pour un débat », paru dans la revue *Economie et Socialisme*, Rabat, n° 6, 1987 et « Le Maroc et la question identitaire de ses jeunes en Europe: interrogations et enjeux », paru dans la revue *Le libéral*, Casablanca, n° 53, octobre 1992.

<sup>6</sup> Décret n° 2.91.98 du 18 Hija 1413 (9 Juin 1993) relatif aux attributions et à la l'organisation du ministère des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger, B.O. n° 4207 du 25 Hija 1413 (16 juin 1993), p. 321.

<sup>7</sup> On remarquera que l'aspect culturel n'était pas expressément mentionné, étant implicitement englobé dans la dimension culturelle.

Dans la structure du ministère, deux directions sont prévues la direction des émigrés et la direction de l'action économique et socio- culturelle.

*La première est chargée :*

- d'étudier et de faire des propositions sur les questions relatives à l'émigration ;
- d'assurer le suivi de l'émigration des nationaux et de leur conditions de vie et de séjour à l'étranger ;
- d'assurer la centralisation et l'analyse de la documentation et des données statistiques relatives à la communauté marocaine à l'étranger ;
- de participer aux négociations des accords bilatéraux et internationaux ayant trait aux conditions de travail et de vie de la communauté marocaine à l'étranger ;
- de participer aux conférences et réunions internationales et régionales dans les domaines de compétences du ministère ;
- de veiller à la mise en œuvre des actions concernant à assurer les meilleures conditions de réinsertion au Maroc des émigrés à leur retour définitif.

*La Direction de l'action économique et socio- culturelle est chargée :*

- d'informer les résidents marocains à l'étranger sur toutes les questions économiques concernant leur pays, et sur les possibilités d'investissement au Maroc, et leur apporter toute assistance à cet égard ;
- d'étudier et de proposer toute mesure de nature à promouvoir les investissements au Maroc des Résidents Marocains à l'Etranger, ainsi que le transfert de leurs économies vers le Maroc ;
- de programmer et de mettre en œuvre toute activité à caractère social, culturel, artistique, récréatif, sportif et de formation professionnelle, en faveur de la Communauté Marocaine à l'Etranger ;
- de coordonner les actions concernant l'accueil des résidents marocains à l'étranger, à l'occasion de leur retour en vacances au Maroc et de veiller à la qualité de cet accueil ;
- d'animer et de suivre les activités des conseillers et attachés sociaux, en liaison avec tous les départements et services concernés ;
- d'élaborer et d'exécuter toute action de communication écrite, parlée et audiovisuelle, tendant à raffermir les rapports entre les Marocains résidant à l'étranger, à consolider leurs relations avec le Maroc et à renforcer leur rayonnement dans les pays d'accueil ;
- de veiller à la mise en œuvre des actions concourant à assurer les meilleures conditions de réinsertion au Maroc des émigrés à leur retour définitif.

L'existence d'un ministère de la communauté marocaine résidant à l'étranger n'était pas quelque chose de démesurée et de disproportionnée par rapport à l'ampleur de la responsabilité et de l'action à mener par les pouvoirs publics. Cette nécessité correspondait déjà en fait à l'époque, à la densité du dossier et à la diversité des volets de l'émigration marocaine à l'étranger. Cette formule organisationnelle devait permettre une coordination interministérielle continue et efficace, sous l'autorité du Premier ministre, faisant en sorte que la totalité des politiques publiques concernant le domaine migratoire, soient cohérentes et intégrées. D'autant plus qu'une autre institution créée à la même époque, à savoir la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, avait comme

président délégué le ministre chargé de la communauté<sup>8</sup> et permettait, selon ses statuts, une souplesse de gestion et une certaine liberté de manœuvre, dans la mesure où d'une part, ne lui sont imposées ni les procédures ni les contraintes auxquelles l'administration se trouve généralement assujettie et où d'autre part, les activités à mener à l'extérieur de manière souple, peuvent contourner les susceptibilités liées à la souveraineté des pays d'immigration.

Précisons toutefois que ni la loi, ni le décret précités, ne précisent d'une manière explicite comment et par qui est nommé le président délégué. C'est par déduction implicite que la responsabilité légale et les attributions du président- délégué de la Fondation ont été, jusqu'à 1997, dévolues à l'autorité gouvernementale chargée des affaires de la communauté marocaine à l'étranger.

Rappelons que « *conformément aux orientations du gouvernement* », la Fondation est chargée d'apporter aux MRE des missions de soutien dans les domaines culturel, religieux et social et :

« d'œuvrer pour le maintien des liens fondamentaux qu'ils entretiennent avec la patrie et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration » (art. 2 de la loi).

La conception et les missions de ce ministère délégué auprès du Premier ministre sont très importantes à relever, dans la mesure où le débat public ultérieur s'y référerait souvent et la pratique en 2007 renouerait officiellement avec cette option institutionnelle après une longue période de remise en cause de celle-ci.<sup>9</sup>

### **La revanche des A.E**

En effet, très vite et malgré des efforts louables accomplis en direction de la communauté par les responsables du département (Rafik Haddaoui et Ahmed El Ouardi qui lui a succédé de novembre 1993 à début 1995), le statut du ministère a été vite dénaturé et son expérience stoppée en raison notamment des susceptibilités de certains responsables centraux du ministère des affaires étrangères, de certains ambassadeurs et consuls en poste dans les pays d'immigration qui lui reprochaient de monter au créneau, (au parlement notamment) dans la défense des droits des émigrés marocains, mettant implicitement à nu les carences de l'action diplomatique et consulaire en la matière. En effet, fin février 1995, le département fut rattaché au ministère des Affaires étrangères en invoquant officieusement deux « arguments » :

- la nécessité d'avoir une politique étrangère et de coopération qui soit cohérente, en intégrant le volet dans les relations globales avec l'étranger et en tenant compte également de la présence des étrangers au Maroc (argument de réciprocité) :
- l'argument plus politique du pouvoir hiérarchique pour éviter au Maroc d'introduire une voix discordante et de ne plus parler d'une seule voix.

En fait, ces deux « arguments » n'étaient que des alibis, la cohérence de la politique gouvernementale en particulier, devant être assurée normalement par le Premier ministre, aidé en cela par la nécessaire coordination des départements concernés.

Le rattachement au département du ministère des affaires étrangères a été accompagné par la nomination à sa tête d'un sous-secrétaire d'Etat délégué (Lahcen Gaboune du Parti national démocrate) révélant une anomalie juridique. En effet, lors de la constitution du gouvernement Filali II, le secrétariat général du gouvernement, ne s'est pas rendu compte que, dans les textes en vigueur à l'époque, un ministre ne pouvait déléguer des pouvoirs qu'à un secrétaire d'Etat et non pas à un sous-secrétaire d'Etat. Il a fallu par conséquent mettre à niveau les textes correspondants, ce qui a pris près

---

<sup>8</sup> Loi n° 19-89, promulguée par le dahir n° 1-9-79 du dahir 13 juillet 1990, portant création de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et décret n° 2-89-460 du 17-7-1990 publié au B.O. n° 4055 du 18-7-1990 pris en application de la loi n° 19-89 concernant la Fondation Hassan II.

<sup>9</sup> Voir infra, deuxième partie, chapitre 1, Un ministère « chanceux », 10 ans après.

de quatre mois. Par ailleurs, après une reconnaissance tardive de ses attributions, le sous-secrétaire d'Etat ne s'est pas empressé d'exercer ses prérogatives par la suite, faisant entrer le département dans l'ère de l'immobilisme et justifiant par ce laisser-aller, la thèse de l'inutilité du département, qui ne faisait que gaspiller les moyens.

Constituant du pain béni, ce comportement encouragera le Premier ministre Filali, qui était en même temps ministre des Affaires étrangères, à prendre sur proposition du second, lors du remaniement ministériel du 13 août 1997 (cabinet intérimaire Filali III dans l'attente des élections qui devaient amener à l'alternance consensuelle), deux mesures lourdes de conséquences :

- transférer les attributions et compétences du département de la communauté au ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
- mettre fin à l'existence de l'entité ministère chargé des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger et ce, par un simple projet de décret, qui plus est, n'a pas suivi la procédure régissant l'adoption des textes organisationnels, qui prévoit l'adoption d'abord en conseil de gouvernement, puis en conseil des ministres et n'a jamais par la suite été publié au Bulletin officiel. Par comparaison, le décret de création du département de la communauté marocaine résidant à l'étranger a été approuvé par les deux conseils (de gouvernement et des ministres et publié au B.O). Par conséquent, la procédure suivie en la matière, n'a pas respecté le formalisme inhérent à toute révision réglementaire. Or la hiérarchie des normes et le parallélisme des formes sont des bases fondamentales incontournables de l'Etat de droit. Il s'agit là bel et bien d'un déni de légalité, en plus d'une décision entachée d'un vice de fond flagrant, étant donnée son inopportunité politique et l'absence de raisons objectives.

Juridiquement, le décret n° 2.9.1 du 9 Juin 1993 relatif aux attributions et à l'organisation du ministère de la communauté marocaine résidant à l'étranger *n'a jamais été abrogé*.<sup>10</sup> Ce fait est très important à relever. Il est même capital et il faut le garder à l'esprit pour la suite de notre analyse dans la seconde partie.

Les structures du département de la communauté ont été ainsi dissoutes et dévitalisées, son patrimoine a été accaparé principalement par le ministère des Affaires étrangères et ses cadres, qui avaient acquis une grande expérience, un savoir-faire et une expertise, ont été disséminés et éparpillés, réalisant de façon brutale une véritable table rase. Ainsi, la structure du ministère, qui était un acquis, a volé en éclats.

### **Les oubliés de l'alternance consensuelle**

Par la suite, le gouvernement d'alternance consensuelle, dirigé par le premier secrétaire de l'USFP, Abderrhmane El Youssoufi (1998-2002) et qui comprenait pas moins de quarante portefeuilles, a eu une attitude surprenante. Au lieu d'accorder à ce parent pauvre ou secteur marginalisé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, l'importance qu'il mérite au niveau gouvernemental et de le gérer autrement afin de rattraper les retards accumulés les années précédentes, de corriger les déficiences et de régler l'arriéré avec les droits de la communauté en assumant les responsabilités et devoirs qui s'imposent et en se donnant un cap mobilisateur lisible avec des objectifs précis, ainsi que l'ordre, l'échelonnement et le calendrier du programme d'action à inscrire dans une perspective claire, au lieu de tout cela, une autre voie a été suivie.

Le ministère chargé de la communauté marocaine établie à l'étranger n'a pas été réhabilité dans les faits et dans l'exercice de sa mission, faisant prendre au secteur des Marocains d'ailleurs un recul

---

<sup>10</sup> Cette anomalie avait été soulignée en son temps dans la presse marocaine. Voir A. Belguendouz « vers la suppression du ministère de la communauté marocaine à l'étranger? », Al Bayane, 27 octobre 1997; « rendre justice aux fonctionnaires du ministère de la communauté marocaine à l'étranger », Al Bayane 1er novembre 1997.

organisationnel et institutionnel manifeste, qui sera « couronné » au plan politique, par l'ignorance et la mise à l'écart des citoyens marocains vivant à l'étranger, du bénéfice du droit de vote et d'éligibilité à la Chambre des Représentants, lors des élections législatives du 27 septembre 2002.

Avec l'impératif de la distanciation à opérer avec cette question et le recul nécessaire à avoir, permis par le temps qui s'est écoulé, l'observateur ne soulignera jamais assez la responsabilité des partis démocratiques marocains formant la coalition gouvernementale à l'époque, dans la relégation politique de ce secteur, sa régression au plan organisationnel et le déni de citoyenneté à l'égard des MRE.

S'agissant de la communauté marocaine à l'étranger, l'option à suivre et les structures à retenir en définitive par les responsables de l'alternance (nature, statut et rôle de l'outil de travail), ne devaient-elles pas partir d'abord de la priorité politique fixée, de l'objectif stratégique que l'on s'assigne et de la place que l'on voudrait accorder au secteur dans la hiérarchie des préoccupations nationales ? L'établissement de la priorité à accorder en fin de compte au secteur des Marocains d'ailleurs dans le cadre du programme du gouvernement à venir (à l'époque) de la Koutla démocratique, ne commençait-il pas déjà dans le choix du niveau de structure qui aura à prendre en charge le secteur et partant de là, des attributions et compétences à accorder à cette structure ?

Or, au lieu de capitaliser l'acquis en terme de savoir-faire, de dynamiser et de régénérer les structures laborieusement mises en place en terme de levier et d'instrument organique d'intervention, on a préféré confirmer leur démantèlement.

Le gouvernement d'alternance consensuelle restera dans l'indécision, les incertitudes, et l'irrésolution, misant sur le lancement d'une étude et d'une consultation qui devaient lui fournir la clef de la solution. Le ministre délégué aux affaires générales du gouvernement Youssoufi, se défendait le 8 mai 1998 que les Marocains résidant à l'étranger soient « *les oubliés de l'alternance* », affirmant au contraire que des décisions concernant ce dossier étaient « *imminentes* ». S'agissant de l'étude sur les MRE, décidée par le Premier ministre socialiste,<sup>11</sup> sa thématique devait-il préciser, devra notamment procéder à :

« L'identification de la structure administrative la plus appropriée à la prise en charge des questions intéressant nos compatriotes émigrés ».<sup>12</sup>

Cinq mois plus tard, à l'occasion de sa visite à Paris, le Premier Ministre de l'alternance consensuelle prit l'engagement devant des associations démocratiques de Marocains en France (AMF, ATMF, ASDHOM) de charger un groupe d'études de se déplacer dans les pays d'immigration concernés pour se concerter avec les citoyens marocains qui y résident, avec l'objectif suivant :

« Les enseignements seront tirés pour savoir quelle est la meilleure des formes d'organisation possibles : mettre en place une institution, nomination d'un ministre ou désignation d'un délégué interministériel ».<sup>13</sup>

Mais faute de suivi et d'une ferme volonté politique, ni le processus de consultations, ni l'étude générale ne furent lancés par le Premier ministre. Avec le recul nécessaire, ceci amène à observer en toute objectivité, qu'une politique de changement et de rénovation, en matière de communauté marocaine à l'étranger, a manqué au rendez-vous du gouvernement d'alternance consensuelle (I et II).<sup>14</sup>

---

<sup>11</sup> Engagement pris par le Premier ministre Abderrahmane Youssoufi dans sa réponse à l'issue du débat à la Chambre des Conseillers concernant la Déclaration gouvernementale d'investiture, reproduite dans le journal AL Massira Addimocratia du 30 avril 1998.

<sup>12</sup> Déclaration d'Ahmed Lahlimi à La vie Economique du 8 mai 1998.

<sup>13</sup> Intervention à Paris du Premier ministre Abderrhmane Youssoufi, reproduite dans « Al Ittihad Al Ichtiraki » du 5 octobre 1998.

<sup>14</sup> Ce constat est aux antipodes des couronnes tressées par Ahmed Oubari à « l'ère Youssoufi qui a permis à l'Etat d'être à l'écoute des revendications de la communauté en terme de citoyenneté et de transformer la démarche sécuritaire et répressive à l'égard de l'émigration en démarche progressiste ». Voir la série d'articles sur le CCME parus sur les colonnes d'Ittidad Al Ichtiraki en juin-juillet 2008, et notamment le numéro du 10 Juin 2008.

Faute d'un département ministériel spécifique qui aurait pu mettre à jour cette réflexion d'ensemble nécessaire, organiser les structures adéquates de manière opérationnelle en vue de dynamiser l'action en la matière, le dossier de la communauté a stagné. Plus encore, par le retard du passage à la réflexion elle-même au niveau gouvernemental, le fossé en matière d'organisation et de vision stratégique dans ce domaine, en particulier au plan politique, administratif, économique et institutionnel, dans le cadre de la politique globale de changement, s'est creusé davantage par rapport à d'autres secteurs, qui ont connu des progrès notables sous l'impulsion du même gouvernement d'alternance consensuelle.

Interpellé par l'urgence de problèmes liés à l'immigration irrégulière des Marocains en Italie et le désaccord profond entre le ministre de l'intérieur (Driss Basri) et le ministre des affaires étrangères (Abdellatif Filali), à propos de la signature par ce dernier d'un accord de réadmission avec l'Italie (accord du 27 juillet 1998), le Premier ministre de l'alternance consensuelle s'est contenté de mettre sur pied lors d'un conseil de gouvernement réuni à Rabat le 25 en août 1998 une commission interministérielle sous sa présidence, composée de 15 ministres, chargée d'abord du dossier de l'émigration clandestine, auquel on a ajouté par la suite celui de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Ce n'est que bien tardivement (avril 2001) que cette commission a précisé ses attributions, étant chargée avec les institutions concernées par l'émigration :

- de coordonner les actions et les programmes sectoriels concernant l'amélioration des conditions de vie de la communauté marocaine résidant à l'étranger ;
- d'appréhender une vision globale et intégrée sur les multiples problématiques posées par les flux migratoires en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale cohérente, dans le cadre des relations de coopération bilatérales et multilatérales ;
- d'adopter des mesures réglementaires en vue de promouvoir les droits des ressortissants marocains en matière d'accueil, de protection sociale, de facilitation administrative et juridique et de promotion du liens culturels et identitaires de la communauté marocaine à l'étranger.

Pour mieux préparer les travaux « politiques » de cette commission interministérielle, un comité technique préparatoire, composé de plusieurs départements, a été institué en vue de :

- traiter techniquement les problèmes auxquels est confrontée la communauté marocaine, tant au Maroc lors des séjours de grandes vacances, que dans les pays d'accueil par les autorités publiques concernées (procédures administratives, douanes, décentralisation, services sociaux, sanitaires...) ;
- préparer des recommandations et des propositions sur les dossiers conjoncturels impliquant le Maroc soit dans un cadre bilatéral, soit multilatéral ;
- proposer des mesures pratiques en vue de rapprocher le citoyen marocain à l'étranger de son environnement diplomatique et consulaire, dans un esprit d'amélioration des services offerts par les autorités et de renforcement de liens avec leur pays ;
- suivre et évaluer les effets des nouveaux accords signés avec les partenaires européens, notamment ceux qui concernent la main-d'œuvre saisonnière ou relevant de quotas (Espagne, Italie, France) ;
- réfléchir sur la problématique générale des flux migratoires clandestins soit marocains, soit sub-sahariens et asiatiques.

Mais pour des raisons organisationnelles, de manque de réunions régulières bien préparées à l'avance et surtout en raison du manque d'un département ministériel spécifique, de l'absence de vision politique et stratégique préalable, ainsi que d'un plan d'action cohérent et intégré, le bilan est médiocre. Hormis certains aspects concernant l'état civil des MRE, la commission s'est avérée à l'expérience, inefficace et non productive.



## **Une ministre sans ministère, ni budget**

Après les élections législatives du 27 septembre 2002, d'où furent bannis de la participation les citoyens marocains à l'étranger, le nouveau premier ministre, Driss Jettou, tentera de rattraper l'erreur manifeste du gouvernement précédent, en incluant cette fois-ci dans son équipe, une ministre chargée spécifiquement de la communauté marocaine résidant à l'étranger - la socialiste Nezha Chekrouni de l'USFP - reconnaissant pas là, le caractère hautement stratégique et d'intérêt national du dossier.

Politiquement, l'initiative était la bienvenue. Une certaine forme de réhabilitation du dossier avait eu lieu, en le sortant de la quasi-ignorance dans laquelle le gouvernement d'alternance consensuelle l'avait pratiquement confinée cinq années durant. Mais au niveau organisationnel, une insuffisance notoire prédominait. La ministre n'était pas déléguée auprès du Premier ministre, en dépit du caractère transversal du dossier, mais du ministre des affaires étrangères et de la coopération. Plus que cela, tout en étant membre du gouvernement, elle n'avait pas réellement un ministère avec un organigramme, un budget propre et les cadres suffisants pour répondre aux besoins de ce domaine complexe, multidimensionnel et en pleines mutations rapides. Tout comme son autonomie d'action était limitée par les contraintes mêmes auxquelles était soumise la gestion du ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Pour tenter de mener son action, le département a certes présenté au conseil de gouvernement du 13 mars 2003 un document qu'il a approuvé, intitulé « stratégie du ministère délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger ». En fait, il n'y avait de stratégie que le nom. Ce document n'a pu bénéficier ni du temps nécessaire à sa conception, ni des études sur lesquelles s'était engagé l'ancien premier ministre, ni des conditions méthodologiques requises pour son élaboration de manière rigoureuse et crédible. Il s'agissait beaucoup plus de quelques orientations générales et vagues sans diagnostic préalable, ni identification des enjeux et des défis, ni coordination avec les autres acteurs, ni échéancier précis, ni formulation des moyens d'exécution.

Malgré beaucoup de déplacements dans les pays d'immigration et une très forte boulimie médiatique, le bilan de l'action de ce « département » à la fin de la législature en septembre 2007, est à la mesure de cette absence de vision, d'écoute réelle du mouvement associatif des citoyens marocains à l'étranger et d'organisation cohérente du secteur. Les grandes questions sont restées posées dans toute leur ampleur : la réforme des consulats ; la mise à niveau des différents accords concernant les MRE, liant le Maroc aux pays d'immigration, à savoir leur actualisation, leur révision et élargissement ; la refonte de l'ELCO ; la prise en charge de la dimension culturelle, le dossier du culte ; la participation et représentation des citoyens marocains à l'étranger dans les institutions nationales marocaines...

## 2ème partie

### Réhabilitation pleine et entière du ministère des MRE et plan d'action 2008-2012

Les élections législatives du 7 septembre 2007 ayant donné au parti de l'Istiqlal le plus grand nombre de sièges à la Chambre des Représentants, l'application de la méthodologie démocratique a amené le Roi Mohammed VI à nommer comme premier ministre le secrétaire général de ce parti, Me. Abbas El Fassi et à charger celui-ci de former un nouveau gouvernement.

S'agissant du dossier des citoyens marocains à l'étranger, l'équipe gouvernementale nommée le 15 octobre 2007, se distingue nettement des précédentes. Tirant les enseignements du passé et s'ouvrant également sur l'avenir, elle comprend en son sein un ministre délégué cette fois-ci auprès du premier ministre, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger.<sup>15</sup> C'est là une avancée considérable aux plans politique, organisationnel et institutionnel, l'instance gouvernementale spécifique ayant pour fonction d'initier, d'élaborer, d'impulser et de coordonner une politique gouvernementale consistante et cohérente au service de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Ceci constitue un signal fort, procédant de la volonté d'accroître le rôle du gouvernement dans la gestion des affaires des citoyens marocains à l'étranger et dans la promotion de leur situation, aussi bien à l'intérieur du Maroc que dans les pays d'accueil. Le caractère transversal et multidimensionnel du secteur a été enfin reconnu à nouveau après 13 années d'incertitude et d'application de formules diverses, qui se sont avérées inefficaces.

Relevons à ce propos que, avant qu'il ne devienne Premier Ministre, Abbas El Fassi défendait en ces termes l'option du rattachement du portefeuille des citoyens marocains à l'étranger à la primature, en harmonie avec le programme d'actions adopté par son parti au congrès :

« Les MRE à mon avis, devraient dépendre du Premier ministre, car ils ont des problèmes de transport, d'éducation, d'enseignement de l'arabe, d'accès aux imams pendant le Ramadan, de santé, de culture... Autant de problèmes transversaux. Il faudrait que le ministre délégué ait le soutien du Premier ministre, que les autres ministres sachent que, quand ils ont une requête du ministre des MRE, cette dernière vient en fait de la Primature ». <sup>16</sup>

Le fait que le nouveau ministère soit délégué auprès du Premier ministre, est en effet une bonne chose en soi, permettant la centralisation de la conception pour tout ce qui touche les Marocains à l'étranger, de la décision et de l'exécution. De manière générale, les ministres délégués sont des collaborateurs directs du Premier ministre, avec rang de ministres. Ils sont en plus étroite liaison avec lui que les autres membres du gouvernement, pouvant mieux de la sorte coordonner avec les autres départements concernés et faire entériner rapidement les décisions. Ajoutons le fait qu'étant stratégique, le dossier de la communauté marocaine résidant à l'étranger constitue une spécificité qui doit être abordée dans sa globalité et de manière intégrée et non pas être traitée de façon parcellaire.

---

<sup>15</sup> Il s'agit de Mohammed Ameer, titulaire d'un doctorat d'Etat en aménagement urbain de l'Université de Toulouse le Mirail (1989). Membre du conseil national de l'Union socialiste des forces populaires, Ameer a été député USFP de Fès à la Chambre des Représentants de 1993 à 1998, secrétaire général du ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement de 1998 à 2002 ; puis secrétaire général du ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement de 2002 à 2007.

<sup>16</sup> Entretien de Abbas El Fassi, secrétaire général du Parti de l'Istiqlal (avec Houda Filaly-Ansary et Fadel Agoumi) publié dans «La vie économique», Casablanca, le 14 septembre 2007

## Un ministère « chanceux », 10 ans après

Bien que décidé à un moment où le projet de loi de finances pour 2008 était pratiquement bouclé et les arbitrages déjà effectués, le nouveau ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger a pu, in extremis, bénéficier d'un budget pour cette année.

La grande chance du département, c'est que les services de la Primature à laquelle il est désormais rattaché, se sont « souvenus » qu'en 1997, soit 10 ans auparavant, la suppression de l'entité ministère délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger et le transfert de ses attributions et compétences au ministère des Affaires étrangères et de la coopération, ne se sont pas faits dans le respect des règles juridiques et que le décret n° 2.91.98 du 18 Hija 1413 (9 juin 1993) relatif aux attributions et à l'organisation du ministère des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger, publié au BO n° 4207 du 25 Hija 1413 (16 juin 1993) p. 321, *n'avait jamais été abrogé (!) et pouvait donc servir comme base juridique.*<sup>17</sup> C'est ce qui a été fait pour l'attribution par le ministère des finances d'un projet de budget pour 2008 au ministère chargé de la CME. Il en est de même au niveau du décret portant délégation d'attributions et de pouvoirs au nouveau ministre.<sup>18</sup>

En effet, le décret n° 2-07-1390 du 26 décembre 2007, stipule notamment :

1. « Article premier – Délégation est donnée à M. Mohammed Ameer, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger à l'effet d'exercer les attributions et pouvoirs dévolus à l'autorité gouvernementale chargée de la communauté marocaine résidant à l'étranger par la réglementation en vigueur, *notamment le décret susvisé n° 2-91-98 du 18 hija (9 juin 1993).*
2. Art. 2 – Pour l'exercice des attributions qui lui sont dévolues en vertu de l'article premier ci-dessus, M. Mohammed Ameer, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, *dispose des structures créées par le décret précité n° 2-91-98 du 18 hija 1413 (9 juin 1993) (...) »*<sup>19</sup>

En fait, ces structures ont été démantelées en 1997. Il ne s'agit pas par conséquent d'une simple réactivation ou réanimation ou bien de la sortie d'une longue hibernation ou d'un repos biologique prolongé, mais d'un département disloqué et cliniquement mort mais par miracle, vivant encore juridiquement. C'est ce qui caractérise cette situation inédite, surprenante, voir même extravagante. Par conséquent, il y a en pratique la nécessité d'une re-création du département. Le ministère doit être organisé à nouveau au niveau fonctionnel par le recours notamment aux compétences et aux profils requis, y compris en renforçant les services sociaux au sein des consulats pour porter attention et assistance à beaucoup de catégories vulnérables d'émigrés : femmes ouvrières, personnes âgées, mineurs non accompagnés, prisonniers<sup>20</sup>...Ce faisant, même si cette disposition de structures à laquelle fait référence le décret du 26 décembre 2007 n'est que théorique, les nouveaux responsables ont disposé d'atouts précieux inespérés qui leur faisaient gagner du temps et leur permettaient d'engager immédiatement l'action programmatique et politique, même si bien entendu, le budget pour 2008 est très maigre et que l'organigramme du ministère datant de 1993 est perfectible.<sup>21</sup>

<sup>17</sup> A contrario, ceci veut dire que de 1995 au 14 octobre 2007, le ministère des affaires étrangères a géré le dossier des MRE, y compris sous la présence de la ministre déléguée N. Chekrouni, sur une base juridique extérieure à ce décret du 16 juin 1993 existant...

<sup>18</sup> Décret n° 2-07-1390 du 15 Hija 1428 (26 décembre 2007) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger (B.O n° 5592 du 03 Janvier 2008, p 7).

<sup>19</sup> Ces structures ont été présentées dans la première partie de cette recherche, section 1.2 « Le grand tournant de juillet 1990 ».

<sup>20</sup> A titre d'exemple, pour la seule Espagne, les statistiques du ministère espagnol de l'Intérieur donnent le chiffre de 24. 897 prisonniers étrangers en 2008, dont 4.507 Marocains, soit 18% du total. Voir «Al Jarida», 20 octobre 2008

<sup>21</sup> L'organigramme est en voie de réorganisation, précise le site du ministère qui le publie. Une étude dans ce sens a été confiée à un bureau d'études.

Déjà, sous le ministère Ahmed El Ouardi (novembre 1993- début 1995), la nécessité s'était fait sentir d'avoir, outre le secrétariat général, l'inspection générale et une division de la communication, quatre directions au lieu de deux : direction des migrations internationales ; direction de l'action socioculturelle, direction des affaires économiques, direction des affaires générales. Mais en raison notamment de l'instabilité ministérielle, le projet de réforme n'a pas abouti. Aujourd'hui et comme ceci est d'ailleurs indiqué dans le plan d'action 2008-2012 que l'on analysera plus loin, la nécessité se fait sentir d'avoir des services extérieurs du ministère dans les principales régions d'émigration au Maroc (Beni Mellal, Nador etc...) pour assurer un service de proximité pour les familles des émigrés restées sur place, un service- conseil pour les investisseurs MRE, indépendamment de l'existence des CRI (centres régionaux d'investissement dépendant du ministère de l'économie et des finances) et un service d'animation socio- culturelle à l'occasion des vacances estivales des MRE, en partenariat avec d'autres acteurs.<sup>22</sup>

Par ailleurs, le budget pour 2008 est de l'ordre du symbole, compte tenu de l'immensité et de la diversité des besoins à satisfaire. Un budget d'investissement de 10 millions de dirhams et un budget de fonctionnement de 164,52 millions de dirhams, dont 150 millions de dirhams vont immédiatement comme subvention à la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, ce qui fait pour le ministère, un reliquat de 14,52 millions de DH pour le fonctionnement.<sup>23</sup>

A titre de comparaison, le budget pour 2008 du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) créé officiellement encore plus tardivement que le ministère (21 décembre 2007)<sup>24</sup> et qui n'a commencé réellement sa propre structuration, préalable à toute action, qu'à partir de juin 2008, soit un exercice effectif de sept mois, est de 45 millions de dirhams. Il y'a donc là une grosse anomalie entre ces deux institutions. Pour essentiellement évaluer la pertinence des politiques publiques suivies en matière de communauté marocaine résidant à l'étranger et accessoirement proposer à posteriori des éléments d'alternative, on octroie au CCME un budget de 45 millions de DH, alors que pour l'établissement, la conception, la coordination et surtout le suivi, l'évaluation, le réajustement et la mise en œuvre de façon cohérente et intégrée de ces politiques publiques multidimensionnelles avec tous les intervenants, sans parler de la responsabilité prise, on n'accorde de fait au ministère, que 14,52 millions de dirhams.

Pour 2009, les responsables du département ministériel souhaitent avoir au moins un net de 150 millions de DH<sup>25</sup> pour le fonctionnement, les politiques publiques en direction de la communauté marocaine à l'étranger nécessitant notamment des cadres bien formés et adaptés aux réalités changeantes et diversifiées de cette communauté plurielle, ainsi que des moyens financiers à la hauteur des tâches à entreprendre. Dans le cadre de « *l'approche MRE intégrée* », les responsables comptent aussi sur la participation financière des départements qui sont concernés eux-mêmes par certains aspects du dossier. Tous ces départements doivent explicitement prévoir dans leur budget sectoriel respectif les lignes de financement nécessaire pour mener à bien leur responsabilité et traduire

---

<sup>22</sup> Lors d'une réunion à Beni Mellal avec des MRE à la mi- août 2008, le ministre Ameer a annoncé l'ouverture prochaine d'une délégation de son département à Beni Mellal et trois autres dans d'autres régions. Voir «Assabahiya», 18 août 2008.

<sup>23</sup> Pour avoir un ordre de grandeur, en date du 17 octobre 2008, l'Euro valait à l'achat 10,950 dirhams et à la vente 11,950dh. Précisons ici que pour la Fondation, les ressources proviennent à titre principal non seulement des subventions accordées par le budget de l'Etat, mais aussi des contributions des établissements bancaires et financiers. Ces dernières étaient pratiquées en application de la convention interbancaire du 28-03-1989, sur la base de 0,28% des dépôts à vue des RME auprès des 14 banques concernées. De mai 1987 à fin 1994 soit en 8 ans, le total des contributions bancaires a été de 298.355.394,45 DH.

<sup>24</sup> Voir A. Belguendouz « Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, une nouvelle institution en débat ». Document d'analyse mis sur le site de CARIM, décembre 2008.

<sup>25</sup> Une actualisation de l'analyse sur ces aspects financiers sera faite dans le cadre d'une prochaine contribution à paraître fin décembre 2008- début 2009 sous le titre « Maroc: la dimension politique et sociale des migration », dans le cadre de l'Annuaire «Migrations méditerranéennes Rapport pour 2007-2008 ».

concrètement leur implication dans le secteur de la communauté marocaine émigrée, « *en tant que prolongement à l'étranger de la société marocaine* » .

En clair, l'existence auprès du premier ministre de cette structure de planification et de coordination de l'action, ne devrait pas amener les nombreux départements concernés, à abandonner ou à se décharger des responsabilités qu'ils ont à l'égard de la communauté marocaine résidant à l'étranger dans des domaines précis. Bien au contraire, ils sont incités à intégrer la dimension de la communauté marocaine résidant à l'étranger dans les différentes politiques, les programmes sectoriels, les législations nationales et internationales ainsi que les procédures administratives et organisationnelles. Ils doivent intensifier leurs efforts dans le cadre d'une politique globale, cohérente et intégrée, qui est justement du ressort du ministère délégué auprès de la primature.

Les responsables misent beaucoup également sur l'apport du secteur privé, mais dans ce domaine, rien n'est sûr et la déception risque d'être grande, sachant par exemple le comportement d'un grand nombre de banques à l'égard de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

Par ailleurs, si le département n'a eu que 19 postes budgétaires en 2008 (tous grades confondus), il tourne actuellement avec une quarantaine de personnes, la différence ayant été acquise par la mise à la disposition de cadres par d'autres départements, principalement le ministère de l'Aménagement du territoire. Pour les responsables, la structuration du ministère doit se faire progressivement, nécessitant non seulement plus de moyens, mais également une révision des textes pour disposer d'un nouvel organigramme plus adapté aux besoins qui sont multiples. D'autant plus que tout est urgent à satisfaire et constitue une priorité, compte tenu de l'immense passif accumulé, des engagements officiels antérieurs non tenus et des promesses non suivies d'effets. Ceci depuis les cabinets Filali II et III<sup>26</sup>, en passant surtout par les deux gouvernements de l'alternance consensuelle (avril 1998- fin 2002)<sup>27</sup> et sans omettre les cabinets Jettou I et II (fin 2002- fin 2007).<sup>28</sup>

Le département a besoin également et surtout d'une claire vision et approche stratégique du secteur, afin de mener l'action dans une perspective globale et intégrée. En effet, le gouvernement devrait se fixer d'abord des directions précises dans le domaine de la communauté marocaine établie à l'étranger, maîtriser les enjeux qui se posent, connaître dans quel environnement il agit, la réalité du terrain, et les objectifs, en se donnant un cap à long terme décliné en séquences et en étapes. Comme l'a si bien dit le philosophe cordouan du premier siècle Sénèque : « il n'est pas de vents favorables pour celui qui ne connaît pas son port » . Cela signifie pour notre propos concevoir une vision d'ensemble, et des moyens d'actions, avec une nécessité méthodologique comme préalable ou pré requis : celle de maîtriser au niveau de l'étude les grandes tendances sociologiques, culturelles, économiques, juridiques, politiques et géostratégiques de l'im(é) migration, voir même en anticipant les évolutions et les mutations rapides.

## **A la recherche d'une stratégie et d'une vision**

Lors de la déclaration de politique générale présentée le 24 octobre 2007 devant la Chambre des Représentants et le lendemain devant la Chambre des Conseillers, le nouveau Premier ministre Abbas El Fassi, s'était engagé notamment à l'adoption par le gouvernement d'une nouvelle stratégie concernant le secteur de la communauté marocaine établie à l'étranger. La démarche programmatique est la suivante :

« Compte tenu de l'attachement des Marocains résidant à l'étranger aux constantes de la nation, et leur mobilisation permanente pour la défense des causes nationales, et en considération de leur importante contribution au développement économique et social du pays, et du changement rapide

---

<sup>26</sup> Voir supra, 1.3- La revanche des A.E.

<sup>27</sup> Voir supra 1.4- les oubliés de l'alternance consensuelle.

<sup>28</sup> Se référer plus haut: 1.5- Une ministre sans ministère, ni budget.

de l'environnement national et international, le gouvernement compte adopter une nouvelle stratégie dans la gestion de ce domaine vital, axée sur quatre volets majeurs à savoir, la promotion des droits de la communauté marocaine en oeuvrant à garantir la pleine citoyenneté des émigrés dans leur pays d'accueil, et la réflexion sur de nouveaux mécanismes pour traiter leurs affaires et problèmes. Ceci exige l'accompagnement et le soutien du programme du Plan de mise à niveau consulaire du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération, le renforcement des liens avec la mère patrie, et la poursuite de la mobilisation pour la défense de la cause nationale, conformément à la volonté royale visant à poursuivre le processus d'intégration des Marocains résidant à l'étranger dans la vie nationale, en particulier par le biais du Conseil supérieur des Marocains résidant à l'étranger dont Sa Majesté le Roi avait annoncé la création prochaine, la consolidation et le développement des mécanismes de mobilisation de la communauté marocaine à l'étranger pour défendre les causes nationales majeures et vitales, en premier lieu la question du Sahara marocain, la consécration de l'identité nationale des citoyens marocains résidant à l'étranger dans ses dimensions religieuse, linguistique, culturelle et civilisationnelle, en adoptant une approche qualitative renouvelée spatio-temporelle, tout en prenant en considération les expériences accumulées ».<sup>29</sup>

Par ailleurs, quelques jours plus tard, le discours royal du 6 novembre 2007, à l'occasion du 32<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche verte, contenait notamment une orientation au gouvernement formé trois semaines auparavant, sur la nécessité de l'adoption d'une réforme profonde, consistant en :

« une réflexion renouvelée et rationnelle et une révision de la politique migratoire, à travers l'adoption d'une politique globale, mettant fin au chevauchement des rôles et à la multiplicité des intervenants. Il s'agit d'une stratégie cohérente en vertu de laquelle chaque autorité publique, institution ou instance agit dans un esprit de complémentarité et d'harmonie pour s'acquitter des missions qui lui incombent pour assurer la bonne gestion de toutes les questions de la migration...<sup>30</sup>

Par conséquent, une des premières actions attendues des responsables du nouveau département, était justement l'élaboration d'une stratégie concernant le secteur de la communauté marocaine résidant à l'étranger, compte tenu de l'état des lieux au plan de l'infrastructure institutionnelle concernant les MRE, des mutations rapides qui se sont opérées au sein du secteur de la communauté, des nouveaux enjeux qui se posent et des multiples défis à relever.

L'urgence de la démarche à entreprendre est d'autant plus pressante en raison du *leg* des prédécesseurs et de la multitude des dossiers à satisfaire immédiatement. L'étude globale sur l'émigration marocaine et ses besoins, décidée par l'ancien Premier ministre Driss Jettou, lors d'une réunion interministérielle tenue le 27 août 2003, n'a jamais eu lieu. Onze mois plus tard, le département chargé des MRE était encore à réfléchir sur les objectifs de l'étude et ses finalités :

« Notre ambition est de préparer les termes de référence pour réaliser une véritable étude sur la question migratoire de la communauté marocaine à l'étranger, en vue de l'identifier. Il faut rappeler que c'est une communauté très disparate et diversifiée. Donc nous ne pouvons pas mettre au point une politique valable pour toute cette communauté. Chaque région, chaque pays a sa spécificité. Sur la base des données recueillies, nous établirons une véritable politique en vue d'avoir une vision pour les décennies à venir. C'est un travail qui est déjà lancé et c'est la première fois que le Maroc aura un document de référence en matière de politique migratoire ».<sup>31</sup>

Début juin 2006, lors de l'émission « Moutabaât » (« suivi »), diffusée sur les ondes de la RTM, l'ex-ministre a expliqué que ce document « important » et « fondamental » figure parmi les priorités

---

<sup>29</sup> Extrait de la Déclaration gouvernementale faite par le Premier ministre Abbas El Fassi devant les deux chambres du Parlement, le 24 et 25 octobre 2007, publiée en français dans « L'opinion » du 26 octobre 2007.

<sup>30</sup> Discours à la nation de S.M le Roi Mohammed V le 6 novembre 2007, à l'occasion de la célébration du 32<sup>ème</sup> anniversaire du lancement de la Marche Verte.

<sup>31</sup> Interview de Nouzha Chekrouni, ministre délégué chargée des MRE (réalisée par Ouazry) parue dans « la Nouvelle tribune du Maroc » du 12 novembre 2004.

du gouvernement et qu'il sera procédé, dans le sillage de cette initiative, à la mise sur pied d'une véritable politique globale en matière d'émigration pendant les trois prochaines décennies...<sup>32</sup>

Si ce travail indispensable avait été réellement entrepris, il aurait été très utile en son temps déjà et le nouveau ministère aurait inscrit son action dès le départ en 2008, dans le cadre de cette vision stratégique, ce qui n'est pas du tout le cas. Tout reste donc à entreprendre, mais il y'a des priorités en termes d'actions immédiates et urgentes, la stratégie bien qu'incontournable devait attendre encore, d'autant plus que des organisations internationales approchées dans cette perspective, n'ont pas voulu ou pu prendre des engagements dans ce sens, compte tenu du caractère pointu de la réflexion à mener, ainsi que des délais et moyens que cela exige. Voilà, pourquoi, les responsables du département et pratiquement contre leur gré, se sont vus obligés de se donner d'abord une « feuille de route » présentée et approuvée le 5 février 2008 par la commission interministérielle chargée des MRE, sous l'autorité du Premier ministre. Son titre est le suivant :

« Plan d'action national préliminaire pour la promotion de la situation des citoyens marocains à l'étranger, 2008-2012 » .

Ce plan comporte certes, plusieurs insuffisances et lacunes que l'on relèvera, mais il se caractérise aussi par des atouts et des avancées à ne pas négliger. Dans cet esprit, il est excessif de le présenter comme l'ont fait certains analystes, comme un simple « effet d'annonce » , une « déclaration de circonstance » , un plan dont « le contenu reste insignifiant » et qui « restera certainement au stade de la théorie » , bref « un discours de consommation, rien de plus » .<sup>33</sup>

Essayons, dans les développements qui suivent, de faire la part des choses.

### **Un plan national préliminaire 2008-2012 en cours de finition**

Lors de la réunion de la commission interministérielle chargée des MRE durant laquelle ce plan d'action présenté par le ministre Ameer fut adopté, le Premier ministre Abbas El Fassi, avait déclaré que la montée de nouvelles générations d'immigrés et la parution de nouvelles préoccupations, nécessitent une nouvelle politique nationale dédiée aux MRE et basée sur une approche partenariale, intégrée et cohérente pour garantir l'efficacité dans la gestion des affaires des MRE.<sup>34</sup> Ce plan concerne, outre les volets de la politique publique de l'enseignement, les dimensions culturelle, religieuse, sociale, administrative, économique et financière.

#### *Humilité dans l'approche*

Précisons que la traduction en français du texte du 5 février 2008 n'est pas encore validée. Par conséquent, c'est sur la base de sa version originale officielle en arabe, que les informations seront données et les remarques analytiques entreprises. Bien entendu, les précisions ultérieures fournies sur tel ou tel aspect, au travers notamment des déclarations officielles du ministre (au parlement, entretiens accordés à la presse, colloques, rencontres avec les ONGs de Marocains d'ailleurs...),<sup>35</sup> seront intégrées dans notre démarche.

L'appellation d'abord est un signe d'humilité intellectuelle et de volonté de ne pas induire en erreur, à condition bien entendu de s'y tenir et que certains responsables ne procèdent pas à des

---

<sup>32</sup> La synthèse a été diffusée par Maghreb Arabe Presse et publiée notamment dans le journal « Al Haraka » du 14 juin 2006.

<sup>33</sup> Ces jugements de valeur sont tirés du chapitre intitulé « Plan d'aujourd'hui, approche d'hier », contenu dans le livre de Saïd Charchira « les citoyens marocain, de l'étranger, ces oubliés du Royaume ! Bilan d'une histoire ratée. Pour une nouvelle approche migratoire conséquente » ; Dar al Karawiyine, Casablanca, juillet 2008.

<sup>34</sup> Dépêche MAP titrée « la commission ministérielle, chargée des MRE tient sa première réunion », parue dans la presse marocaine du 6 février 2008.

<sup>35</sup> Voir les sources documentaires à la fin de cette étude.

glissements ici ou là dans d'autres documents du ministère. Le mot « stratégie » chargé de sens et d'exigences méthodologiques est absent de la terminologie au niveau du titre. Le document se veut aussi « préliminaire » et comme explicité par la suite dans le corps du texte :

« Prélude à une nouvelle stratégie nationale » , « en attendant l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion des MRE ; stratégie devant déterminer l'avenir de la politique de notre pays sur le moyen et le long terme de ce secteur vital » .

En s'accordant ce délai, cette démarche devrait permettre aux responsables d'approfondir le document, de le compléter et de le programmer dans le temps par la détermination des objectifs, l'établissement des priorités, l'identification des mesures d'accompagnement à prendre, leur niveau d'exécution, la définition des rôles et des missions des divers intervenants. Ce travail de « finition » est en cours, nécessitant notamment une coordination étroite avec tous les départements concernés, puisqu'il s'agit –autre caractéristique- d'un plan d'action national, engageant normalement tous les acteurs publics et pas uniquement le département de la communauté. Ce travail serait achevé avec la discussion au parlement en décembre 2008 du projet de budget du département, au titre de l'année 2009 et l'élaboration du bilan de l'activité du ministère en 2008.

### *Eléments d'auto- critique*

Fait généralement inhabituel dans les documents officiels de l'administration marocaine, on trouve dans ce document des éléments d'auto- critique sur les politiques publiques suivies par le Maroc en matière de communauté marocaine à l'étranger. C'est ainsi qu'il est reconnu que les réalisations:

« Demeurent en deçà des aspirations de l'Etat marocain et des attentes légitimes de nos citoyens du monde » .

On y trouve aussi et de manière explicite, une série de constats lucides et pertinents en termes « d'insuffisances » de la gestion publique des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Parmi ces « faiblesses » expressément citées, on relèvera :

- les déficits de gouvernance liés à la multiplicité des intervenants et à la mauvaise ou absence de coordination, de coopération et de complémentarité dans l'action des instances et organismes chargés du dossier de la communauté marocaine émigrée ;
- l'absence d'une vision globale et d'une approche stratégique dans la politique publique de gestion des affaires de la communauté marocaine à l'étranger ;
- la faible performance des programmes d'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine pour les enfants de la communauté marocaine résidant à l'étranger et le déficit flagrant au niveau de la couverture des besoins croissants dans divers pays d'accueil ;
- les manques enregistrés au niveau de l'encadrement religieux et culturel et ses risques potentiels sur les nouvelles générations au niveau de leur orientation intellectuelle et leurs rapports religieux et culturels avec les sociétés des pays d'accueil ;
- l'insuffisance de l'accompagnement des investissements des citoyens marocains à l'étranger, en raison de l'absence de mécanismes spécifiques d'accueil et de réintégration des volontaires au retour et d'installation dans le pays ;
- l'absence de données statistiques fiables et actualisées sur la communauté marocaine résidant à l'étranger et la rareté des recherches juridiques, économiques, sociales et culturelles menées par les instance concernées, qui permettraient la production d'analyses et constitueraient une aide à la prise de décisions dans ce domaine.
- la faiblesse des fonds publics alloués au secteur de la communauté marocaine résidant à l'étranger, eu égard à l'accroissement des besoins et des doléances ;



Cette auto- critique constitue par conséquent une démarche salutaire. Elle serait d'autant plus salvatrice si l'on en tire objectivement son énergie et tous les enseignements, afin de repenser l'approche, de procéder aux réajustements nécessaires, en premier lieu dans le cadre du plan d'action 2008-2012 lui-même. Cette condition est à relever d'autant plus que dans d'autres passages, le même document met en avant certains aspects contradictoires en les présentant comme des « acquis » et « éléments de force » dans la gestion publique des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Parmi ces « acquis », « au cours de ces trois dernières décennies », il cite :

- « les efforts inlassables de la Fondation Hassan II pour les MRE dans divers domaines, tels que l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine pour les enfants de la communauté marocaine résidant à l'étranger, l'animation religieuse, l'action économique et sociale, l'assistance juridique et la promotion des études et des recherches » .
- la focalisation de l'action diplomatique sur la défense des droits des migrants marocains et leur protection contre les pratiques discriminatoires » .

Or s'il y'a un déficit que l'on peut relever aussi bien au plan quantitatif que qualitatif, c'est bien dans les domaines précédents que l'on peut objectivement le faire. Par conséquent et tout en relevant certains exceptions ici ou là, il n'y pas lieu d'une part de maquiller la réalité concrète vécue par les émigrés marocains pendant une très longue période, en parlant de la priorité absolue accordée à la défense de leurs droits fondamentaux par l'appareil diplomatique et consulaire marocain. En témoigne les observations faites par le rapport de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) sur la violation des droits de l'homme à l'égard des citoyens marocains à l'étranger durant les « années de plomb » et les recommandations du 30 novembre 2005 (devenues entre temps des décisions) concernant la nécessité d'une politique rénovée en direction de la communauté marocaine résidant à l'étranger, respectueuse des droits humains et des intérêts de cette communauté. Tout comme il n'y a pas lieu d'autre part d'absoudre ou d'être complaisant avec certains intervenants parapublics qui nécessitent par contre de profondes réformes, dans le cadre général de la refonte de l'infrastructure institutionnelle concernant la communauté marocaine résidant à l'étranger.

### *Quelques enjeux identifiés*

Au niveau des fondements de la démarche qui soutend le document :

- « L'approche consiste à considérer les Marocains du monde comme le prolongement stratégique de la société marocaine, comme acteur dynamique dans la construction de l'édifice démocratique et comme locomotive du développement économique et humain du pays » .

Les auteurs de ce plan expliquent que, pour sa conception et sa mise en œuvre, la priorité a été donnée aux problématiques qui renvoient à de grands défis et à des enjeux importants pour l'avenir des citoyens marocains émigrés et celui de leur mère partie. Ces préoccupations fondamentales sont au nombre de cinq :

- a) la préservation de l'identité nationale et civilisationnelle des nouvelles générations de la communauté émigrée, dans ses dimensions linguistique, religieuse et culturelle et le renforcement de leur attachement à leur mère partie ;
- b) l'implication des citoyens marocains émigrés dans la gestion de la chose publique et la promotion du développement économique et social de leur pays d'origine, le Maroc ;
- c) la mise en place des moyens et des mécanismes à même de donner naissance à une nouvelle génération d'investissements des Marocains du monde et leur mobilisation dans l'action sociale et dans les chantiers du développement humain ;
- d) le soutien des Marocains du monde pour la réalisation de leur pleine citoyenneté dans les pays d'accueil et la facilitation de leur intégration et de leur coexistence positive au sein des sociétés d'accueil ;

- e) la défense des intérêts des émigrés marocains, la préservation de leur dignité et la promotion de leur situation juridique, sociale et humaine, aussi bien au Maroc que dans leurs pays d'accueil.

Concernant les politiques publiques à mener en direction des Marocains d'ailleurs, elles doivent être articulées autour de trois axes majeurs :

1. adoption d'une démarche participative, fondée sur une vision stratégique, conformément aux orientations du Roi Mohammed VI contenues dans son discours du 6 novembre 2007 ;
2. élaboration et mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale en matière de migration internationale, en tenant compte de l'évolution du contexte et des enjeux relatifs et en veillant à la cohérence des politiques pour tirer profit des avantages que peut offrir la migration au développement ;
3. renouvellement de l'approche et de la méthodologie de gestion des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Par conséquent, toute la question est de savoir si cette démarche novatrice est suivie non seulement par le ministère lui-même, mais aussi par tous les autres intervenants publics et parapublics dans le secteur relatif à la communauté marocaine établie à l'étranger. Par ailleurs, lorsqu'on pose parmi les préoccupations fondamentales, la nécessité de « *la préservation de l'identité nationale et civilisationnelle des nouvelles générations de la communauté émigrée* », pourquoi ne prend-on pas en considération également la dimension politique de cette identité nationale par rapport au Maroc alors que par ailleurs, « *le soutien à la réalisation de la pleine citoyenneté* » n'est conçue de manière intégrale que dans les pays d'accueil ? Et ceci se trouve également dans la Déclaration de politique générale présentée au parlement par le Premier Abbas El Fassi cité plus haut.<sup>36</sup>

#### *Un catalogue impressionnant de mesures*

Après avoir établi, même si c'est de manière très sommaire, ce cadre méthodologique d'ensemble et fourni à grands traits un diagnostic concernant les caractéristiques et l'environnement de la communauté marocaine résidant à l'étranger, le plan préliminaire passe à une partie bien plus étoffée en exposant les principaux volets, articulés autour de deux axes majeurs :

- la promotion à l'intérieur du pays des intérêts des citoyens marocains émigrés ;
- la promotion des intérêts des MRE dans les pays d'accueil.

Chacun de ces deux axes se décline en une panoplie ou un catalogue impressionnant de mesures à prendre, qui sont très différentes selon les intervenants institutionnels concernés, chacun de ces organismes ayant apparemment allongé la liste des propositions à concrétiser pour bien montrer son implication, mais sans prévoir le plus souvent les modalités d'application et surtout les moyens de financement nécessaires. Il serait fastidieux de reprendre toutes les mesures de ce plan d'action national préliminaire préparé par le ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger en collaboration avec les différents intervenants, notamment le ministère des affaires étrangères et de la coopération et la Fondation Hassan II pour les MRE et en s'inspirant selon le ministre Ameer, des résultats des travaux menés par le Conseil consultatif des droits de l'Homme, en préparation de son avis consultatif au Roi, concernant la mise en place du conseil de la communauté marocaine à l'étranger.<sup>37</sup> Voici quelques unes de ces mesures.

---

<sup>36</sup> Seconde partie, point 2.2- « à la recherche d'une stratégie et d'une vision ». Cette critique de fond était déjà valable pour le "Document de stratégie" présentée par N. Chekrouni et adopté le 13 mars 2003, par le conseil de gouvernement présidé alors par Driss Jettou.

<sup>37</sup> Il s'agit essentiellement des recommandations des séminaires thématiques, mais dont trois sur ces quatre séminaires, n'avaient rien à voir avec le conseil lui-même. Voir notre analyse concernant le CCME publiée par CARIM.

*Au niveau des affaires liées aux intérêts des MRE dans leur pays d'origine :*

1. Construction d'une nouvelle politique dédiée aux Marocains résidant à l'étranger, sur des bases scientifiques modernes résultant d'études prospectives et en adoptant une approche participative globale, intégrée et cohérente ;
2. Accompagnement de la volonté royale consistant à adopter une approche progressive permettant aux Marocains résidant à l'étranger la pratique de leur citoyenneté pleine entière et leur assurant une participation efficace dans les divers domaines de la vie nationale ;
3. Participation à l'amélioration des conditions de transit et d'accueil des Marocains du monde ;
4. Améliorer la qualité des services administratifs rendus aux MRE et trouver des solutions concrètes aux problèmes en suspens. Sont concernés pratiquement tous les départements ministériels, ainsi que les collectivités territoriales ;
5. Traitement des requêtes et conflits administratifs et juridiques en leur accordant tout l'intérêt qu'ils exigent, afin de leur trouver les solutions adéquates dans les meilleurs délais ;
6. Incitation aux transferts d'argent des Marocains résidant à l'étranger et encouragement à investir dans les secteurs productifs ;
7. Mise en place des moyens et mécanismes en mesure de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'investisseurs marocains résidant à l'étranger ;
8. Appui et encouragement de l'adhésion des Marocains résidant à l'étranger aux chantiers de développement humain visant la création des richesses et l'accès aux services sociaux, éducatifs et sanitaires ;
9. Mobilisation des compétences nationales émigrés et emploi de leurs acquis scientifiques et professionnels pour renforcer l'intégration du Maroc dans l'économie du savoir.

*Au niveau des affaires liées aux intérêts des MRE dans les pays d'accueil :*

1. Mise à niveau et amélioration de l'enseignement de la langue arabe pour les enfants des Marocains résidant à l'étranger ;
2. Mise en place progressive d'un programme de création d'espaces culturels ayant pour objectif le renforcement des relations culturelles des générations montantes avec leur pays d'origine ;
3. Instauration d'un programme intégré et cohérent, permettant une éducation islamique saine ;
4. Actualisation et révision des diverses conventions bilatérales relatives à la Communauté marocaine résidant à l'étranger (sécurité sociale, statut personnel, séjour etc) et développement des mécanismes internationaux y afférents ;
5. Préservation des intérêts des MRE, facilitation de leur intégration et cohabitation dans les pays d'accueil et soutien aux catégories vulnérables et à besoins spécifiques (femmes mineurs non accompagnés, retraités âgés et anciens combattants, les détenus des prisons) ;
6. Renforcement et accompagnement du plan de modernisation consulaire du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
7. Elaboration d'un plan de travail en partenariat avec les associations marocaines à l'étranger ayant pour but l'appui du tissu associatif, le rehaussement de son niveau

d'intervention dans les domaines social et culturel et son rôle dans le développement du Maroc ;

8. Le plan d'action préliminaire se termine par l'énoncé de quelques mesures d'accompagnement et d'outils d'exécution ;
9. Mise en place des mécanismes adéquats pour améliorer la coordination entre les différents partenaires, et assurer la complémentarité et la cohérence des politiques et programmes ;
10. Renforcement des ressources financières à travers l'augmentation du budget des financements extérieurs dans le cadre de la coopération avec les pays d'accueil, les organismes et agences internationaux de développement intéressés par la question migratoire.

Telles sont à grands traits les caractéristiques principales de ce plan d'action national préliminaire 2008-2012 qui est encore au stade de l'approfondissement et de la finition. Précisons que ces domaines sont traités dans leurs grandes lignes, dans le cadre d'une conception qui se veut d'ensemble d'une politique gouvernementale en matière de communauté marocaine à l'étranger. Ce constat implique à notre sens d'avoir dans un second temps, des analyses plus fines avec des mesures concrètes pour chaque aspect en particulier. Il nécessite un traitement pragmatique et différencié des dossiers avec des actions diversifiées mais complémentaires selon les pays d'accueil. En d'autres termes, les programmes fonctionnels et les plans opérationnels à déterminer par le Maroc dans une deuxième phase, doivent partir des situations concrètes par pays d'accueil. En l'état actuel des choses, le plan d'action du ministère pour 2008 et les initiatives déjà prises par ses responsables montrent où vont les priorités dans la réalisation et à quel niveau ils sont appréhendés.

### **Passage à l'action en 2008 : quelques mesures concrètes**

*Amélioration de l'opération « Marhaba »* (accueil et transit) par de nouvelles mesures prises, annoncées dans l'exposé du ministre délégué chargé des MRE concernant « programme national d'accueil des MRE durant la période estivale 2008 et présenté au conseil de gouvernement du 19 juin 2008<sup>38</sup>. Ces mesures ne concernent pas uniquement l'opération du retour, mais facilitent également le séjour, allègent les procédures administratives dans lesquelles les MRE s'engagent et ouvrent des pistes à de nouveaux services et produits (acquisition d'une partie des programmes de logements sociaux par exemple par les citoyens marocains à l'étranger en situation de précarité ou de handicap, surtout dans les nouveaux pays d'immigration).

*Ouverture sur les ONGs de l'émigration* par le biais de visites de travail dans les pays d'immigration, afin notamment de présenter et discuter du plan préliminaire 2008-2012 et de recueillir les doléances et suggestions des MRE dans divers domaines. Il s'agit là du suivi d'une méthodologie privilégiant tout à la fois une approche inclusive, une démarche participative et une logique d'appropriation par tous les acteurs concernés, en premier lieu le milieu associatif de l'émigration. Sur ce point, le ministre délégué a présenté devant le Conseil de gouvernement tenu le 17 juin 2008, les conclusions de ses rencontres avec les citoyens marocains à l'étranger, ainsi que les autorités gouvernementales et locales des pays d'accueil lors de ses visites effectuées en France, Espagne, Allemagne, Belgique et Pays – Bas entre le mois d'avril et juin 2008.

Il est intéressant de rendre compte de cette perception, en relevant quelques unes des principales conclusions préliminaires :

---

<sup>38</sup> Selon les statistiques fournies par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, plus de 2 millions de MRE sont venus au Maroc durant l'opération « Marhaba » 2008.

- expression forte des citoyens marocains à l'étranger de leur sentiment d'appartenance à leur pays d'origine, le Maroc, de leur attachement inébranlable à leur identité nationale et à leur authenticité culturelle ;
- volonté soutenue d'une participation active et substantielle à la réalisation du projet sociétal moderniste du Royaume ;
- très forte demande au niveau culturel, éducationnel et culturel ;
- nette préoccupation concernant l'avenir des générations montantes et de la nécessité du renforcement du lien ombilical avec le Maroc, en tant que mère partie.

Toute la question est de savoir si ces constats vont être réellement pris en compte dans la politique officielle en direction de la communauté marocaine à l'étranger et ce, par tous les organismes publics marocains, en particulier pour tout ce qui touche à l'offre culturelle et culturelle, à l'attachement des citoyens marocains à l'étranger à leur citoyenneté marocaine, tout en étant ouvert à leur environnement dans leurs pays d'accueil. Dans ce sens, quelques signes encourageants peuvent être mis en relief dans certains domaines qui pourraient se concrétiser en fonction de l'enveloppe financière qui sera réellement affectée au département dans le cadre de l'exercice budgétaire pour l'année 2009. Pour les domaines qui ne nécessitent pas des moyens financiers, il suffit souvent de la volonté politique.

*Coordination soutenue avec le ministère des Habous et des affaires islamiques* pour répondre aux exigences intenses au plan culturel, la dimension religieuse constituant une préoccupation très forte, quelles que soient les générations : besoins de lieux de culte, d'encadrement religieux, de formation, en prenant en considération le caractère très sensible de ce domaine que les pouvoirs publics des pays d'immigration veulent de plus en plus maîtriser totalement, sans « ingérence » des pays d'origine.

Au Maroc, l'article 8 du dahir n° 1-03-193 du 4 décembre 2003 fixant les attributions et l'organisation du ministère des Habous et des affaires islamiques, charge précisément la direction des affaires islamiques :

« de mettre à la disposition de la communauté marocaine résidant à l'étranger tout ce qui est nécessaire aux besoins de leur vie religieuse, en liaison avec l'autorité gouvernementale chargée des affaires de la dite communauté » .

Si le ministère des Habous a été très faiblement présent sur ce terrain durant les dernières années, laissant la charge financière à la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, par contre, l'année 2008 a connu un saut qualitatif. Le budget de cette année consacré uniquement à l'encadrement religieux des MRE par le ministère des Habous est de 120 millions de dirhams. C'est dans ce cadre que le ministère des affaires islamiques a affecté 44 prédicateurs (wâiz), 9 prédicatrices (wâiza) et 123 « mushaffi » (guides de la prière de tarawih, prière de la nuit) pour l'encadrement religieux de la communauté dans 13 pays (dont 100 pour la France,<sup>39</sup> 31 pour la Belgique, 10 pour l'Italie, 10 pour l'Allemagne, 7 pour l'Espagne...) au cours du mois de ramadan 1429 de l'Hégire, qui coïncide en cette année 2008 avec le mois de septembre.<sup>40</sup>

Il est important de relever les objectifs assignés à cette opération. Un communiqué publié le 16 juillet 2008 sur le site du ministère des Habous et des affaires islamiques et repris le lendemain par la presse marocaine, expliquait cette décision comme suit. Il s'agit de :

« Répondre aux besoins de la communauté marocaine résidant à l'étranger dans sa vie religieuse ; la prémunir contre tout discours de nature extrémiste ou déviant ; la rattacher à ses racines marocaines, sa théologie ash'arite et son rite malékite ; la mettre à l'abri de tout fanatisme ou extrémisme ; enraciner en elle les valeurs de la citoyenneté » .<sup>41</sup>

<sup>39</sup> Pour la France, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger a envoyé également 50 prédicateurs.

<sup>40</sup> Statistiques publiées sur le site ministère marocain de Habous et de affaires islamiques: [www.habous.gov.ma](http://www.habous.gov.ma).

<sup>41</sup> Voir [www.habous.gov.ma](http://www.habous.gov.ma).

Or ces préoccupations n'ont pas empêché cette fois-ci les autorités néerlandaises pour des raisons officielles de « souveraineté », de refuser dans un premier temps, de donner l'autorisation aux sept prédicateurs prévus pour les Pays-Bas, d'accéder à son territoire,<sup>42</sup> en n'accordant le feu vert après des tractations, que vers le milieu du mois de Ramadan.

Sur un plan plus général, les citoyens marocains à l'étranger et ce dans tous les pays concernés, demandent à ce que cet encadrement religieux se fasse durant toute l'année et non pas de manière épisodique. Or selon les pouvoirs publics au Maroc, ce constat s'explique par deux raisons. En premier lieu, l'absence d'écoles de formation dans les pays de séjour pour un nombre suffisant d'imams. En second lieu, l'absence de moyens au niveau du pays d'origine, joint aux réticences de certains gouvernements des pays de séjour, lors des négociations dans ce domaine avec leurs instances diplomatiques.

Cela dit, le ministre marocain des Habous et des affaires islamiques a précisé que le Maroc dispose d'un programme religieux adapté aux besoins des MRE, permettant un suivi religieux continu, avec notamment la création de centres d'encadrement religieux dans les pays d'accueil, avec le souhait de pouvoir y associer les mosquées et les associations locales<sup>43</sup>.

Par ailleurs, l'information a été donnée par les responsables de ce département selon laquelle l'année 2008 sera marquée par la création d'un conseil supérieur des oulémas pour les MRE<sup>44</sup>. Ceci a bien été concrétisé le 27 septembre 2008, mais avec une formule un peu différente annoncée par le Roi, celle de la création d'un « Conseil des Oulémas pour la communauté marocaine en Europe », dont le président a été nommé ce jour là<sup>45</sup>. Les raisons de la mise en place de cette nouvelle institution concernant les MRE a été clairement expliquée par le Souverain, lors du discours d'ouverture de la session ordinaire du Conseil supérieur des Oulémas, tenue sous sa présidence à Tétouan le 27 septembre 2008. Elle s'inscrit dans le cadre d'une profonde réforme du champ religieux marocain, entamée depuis le 30 Avril 2004.

L'objectif de la réforme est le :

« renforcement de la sécurité spirituelle de la nation, en veillant à la préservation de sa doctrine religieuse qui se réclame d'un islam sunnite tolérant », « de faire ressortir dans tout son éclat l'image rayonnante de l'islam qui appelle à honorer l'Homme et à préserver sa dignité », « d'exhorter les fidèles à l'émulation dans le tableau positif et constructif, et de les inciter à combattre l'extrémisme, l'ostracisme et le terrorisme, par la dissémination des nobles idéaux que prône l'islam, et qui sont un rempart pour épargner à notre pays les fléaux exécrables du fanatisme et de l'excès poussé à l'extrême »<sup>46</sup>.

La dynamisation de ce processus de réforme du champ religieux s'articule autour de cinq décisions majeures. Deux d'entre elles concernent deux domaines. Le premier est la refonte de la carte de déploiement des conseils locaux des Oulémas de façon à les généraliser à l'ensemble du pays, chaque province ou préfecture devant disposer de son propre conseil, et ce en application du principe de

---

<sup>42</sup> Voir la presse marocaine du 29 juillet 2008.

<sup>43</sup> Entretien avec Ahmed Taoufik ministre des Habous et des affaires islamiques, publié dans « Aujourd'hui le Maroc », Casablanca, 9 septembre 2008. Par ailleurs, une information en date du 26 septembre 2008 annonce que la France a signé un accord pour la formation d'une trentaine d'imams par l'Institut Catholique de Paris. Cet accord prévoit la formation au diplôme de « religions, laïcité et interculturalité ». A l'issue de la formation, les imams seront employés dans les mosquées françaises pour une durée de quatre ans renouvelable.

<sup>44</sup> Intervention du ministre des Habous au parlement, le 24 janvier 2008.

<sup>45</sup> Nomination par le Roi, Amir Almouminine (Commandeur des croyants) de Tahar Tijkani en tant que président du Conseil des Oulémas pour la communauté marocaine en Europe. Le nouveau responsable occupe depuis 2005 le poste de vice-président de l'alliance islamique de Bruxelles.

<sup>46</sup> Différents extraits du discours de S.M, le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, prononcé le 27 septembre 2008 à Tétouan, à l'occasion de la session ordinaire du Conseil supérieur des Oulémas, tenue sous la présidence du Souverain. Le discours royal a été reproduit dans la presse marocaine du 28 et 29 septembre 2008.

proximité dans l'encadrement religieux qui représente l'épine dorsale et l'esprit des orientations du Souverain, l'objectif selon celles-ci étant de :

« Répondre à la nécessité de prendre en considération les spécificités et les coutumes propres aux habitants de chaque région » .

Le second domaine est la création « d'un conseil des Ouléma de la communauté marocaine en Europe » , qui fera office de conseil local et où siégeront 18 membres de divers pays européens d'immigration :

« La décision de créer, souligne le Souverain avec force, un conseil des Ouléma pour la communauté marocaine en Europe, est une initiative de nature à favoriser une certaine ouverture sur les spécificités religieuses et culturelles de cette communauté. Elle devrait aider à prémunir la foi et les valeurs authentiques qui font la singularité de leur identité marocaine contre les velléités intégristes et extrémistes ».

Selon cette vision, basée notamment sur le souci de rapprochement et la prise en compte des questions concrètes auxquelles sont confrontés les Marocains vivant en Europe, l'enjeu majeur est d'orienter vers un islam marocain sunnite, tolérant, modéré et ouvert, un islam exempt de tout extrémisme et intégrisme, débarrassé de toute idée obscurantiste tout en immunisant le modèle marocain. Ce qui est visé en creux selon plusieurs observateurs, c'est en particulier la canalisation de l'influence chiite qui se fait de plus en plus ressentir en Europe, touchant notamment selon des chiffres officiels, quelques vingt mille immigrés marocains en Europe. Il y a aussi l'attrait du Mouvement Justice et Bienfaisance de Cheikh Yassine. Dans un éditorial d'un journal officiel, la décision de prévoir – à côté des conseils régionaux qui passeront de 30 à 69, un conseil des Ouléma dédié dans un premier temps spécifiquement à la communauté marocaine en Europe, trouve le fondement suivant :

« Celle-ci (la communauté), en aucun cas, ne peut ni se détacher de l'islam marocain, ni rompre le cordon ombilical avec sa spiritualité originelle. La décision royale en ce sens procède d'une grande sollicitude, du devoir monarchique envers ses fidèles citoyens et, aussi du devoir de protection de ces derniers face aux coupables déviations et aux dérives qui, d'un continent à l'autre, offrent hélas parfois une image réductrice de l'islam et donnent l'occasion à ses adversaires patentés de la critiquer »<sup>47</sup>.

Ainsi, la nouvelle institution qu'est le Conseil des Ouléma pour la communauté marocaine en Europe qui dépend du Conseil supérieur des ouléma, celui-ci étant par ailleurs présidé par le Roi- tout en dispensant des formations en matière de prédication et d'orientation religieuse (tables rondes, conférences, ateliers de sensibilisation...), oeuvrera d'abord pour s'adapter aux conditions de vie des Marocains vivant dans ces pays. L'objectif est de s'ouvrir sur l'environnement local où ils sont minoritaires, en respectant ses valeurs et ses normes, de mettre en place des ponts de dialogue entre les pays d'origine et les pays d'accueil et non pas de creuser les écarts.

Dans la lignée de cette approche, le 15 octobre 2008, une réunion de travail a eu lieu à Marrakech rassemblant plus d'une centaine de personnes responsables d'associations gestionnaires des mosquées marocaines en Europe et plus précisément en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède, Norvège et au Danemark. Un compte rendu officiel précise que :

« Les participants ont réaffirmé leur attachement aux valeurs fondamentales et vertueuses de l'Islam et leur mobilisation pour combler le déficit existant dans les lieux de culte marocain et promouvoir un discours respectueux de la citoyenneté basée sur la justice, l'égalité des droits et le respect de la différence. Ils ont également souligné l'importance de mener des activités culturelles et culturelles de proximité dans leurs pays respectifs afin de protéger la communauté marocaine, notamment les nouvelles générations, de la délinquance et de l'extrémisme qui les menacent. La rencontre s'est clôturée en exprimant la volonté des participants de contribuer à l'épanouissement en Europe d'un islam modéré, tolérant et respectueux des lois européennes »<sup>48</sup>.

<sup>47</sup> Voir « L'islam du Maroc au défi », éditorial du journal «Le Matin du Sahara et du Maghreb » paru à deux reprises, éditions du 29 et du 30 septembre 2008.

<sup>48</sup> Dépêche de l'agence officielle MAP en date du 25 octobre 2008.

Or en dépit de l'esprit ouvert de cette réunion, certains milieux politiques en Hollande y ont vu « une ingérence du Maroc dans les affaires religieuses des Pays-Bas » et ont suscité au parlement néerlandais un vif débat sur la question.<sup>49</sup> Ce à quoi, la presse officieuse marocaine a répliqué en avançant que la réunion ne s'inscrivait nullement « sous pli secret » et se tenait « sur des questions strictement religieuses à l'abri de toute dérive politique ou idéologique ». Le commentateur officieux précise que l'initiative marocaine en direction de sa communauté en Europe en particulier, part du principe que :

« Le Maroc ne peut démissionner de son histoire, ne peut se départir du chemin de la raison qu'il a choisi, ne peut que respecter les pays jaloux de leur souveraineté comme il l'est lui-même. Toute sa philosophie en la matière, tourne autour du nécessaire «vivre ensemble » dans un espace transfrontalier, sur fond de respect de l'autre, de ses lois, de ses traditions, de son mode de vie. Pour ce faire, il agit sur une pluralité d'espaces pour appeler à l'entente, prôner la compréhension, promouvoir l'entraide constructive, lutter contre le fanatisme et le terrorisme face auxquels il ne fait ni le dos rond ni le profil bas, se fait plutôt sienne, cette célèbre réflexion de Renan : « on doit tous refuser au fanatique, même le plaisir d'être martyr. »<sup>50</sup>

Toujours est-il que pour aller au-delà de l'aspect moral et atteindre les objectifs d'efficacité, la tâche qui est exaltante, nécessite notamment pédagogie, ouverture d'esprit, une écoute approfondie de la communauté elle-même, le respect de son autonomie organisationnelle et décisionnelle<sup>51</sup>.

**La dimension culturelle est de la plus haute importance.** L'intérêt qui lui est accordé s'est concrétisé par le déblocage en octobre 2008 par le ministère de la communauté d'une enveloppe de 5 millions de DH (450.000 euros) destinés à la première tranche de sa participation au côté du gouvernement régionale flamand pour le lancement à Bruxelles de « Daarkom » ou Maison des cultures maroco- flamande<sup>52</sup>. Ce sera ainsi le premier centre culturel, le ministère chargé des MRE envisageant la création d'un espace culturel par an d'ici 2012, en fonction des moyens financiers disponibles. Barcelone et programmé pour 2009, suivie par Montréal en 2012, Séville, milan, Londres, Paris Amsterdam les autres années. Ceci est valable par conséquent dans le cadre d'une « hypothèse basse ». Si par contre le budget du ministère est conséquent, de l'ordre de ce qui a été demandé, 2009 verra alors l'ouverture non pas d'un seul centre, mais de cinq<sup>53</sup>.

La caractéristique de ces projets est de constituer une réponse commune du Maroc et des pays concernés dans le cadre d'une perception partagée. Il s'agit d'espaces culturels polyvalents appelés espaces de dialogue et d'amitié. Ces espaces devraient être créés en partenariat avec les autorités régionales et locales des pays d'accueil dans les régions où réside un plus grand nombre de Marocains pour avoir un espace d'échange et de débat et une présence culturelle permanente du Maroc dans ces pays, et leur gestion sera confiée au tissu associatif MRE et aux associations des pays d'accueil.

---

<sup>49</sup> Ce débat parlementaire a eu lieu le 31 octobre 2008.

<sup>50</sup> Voir Abdelkrim El Mouss « N'étant pas un pays coutumier des gaffes, la Hollande a toute latitude pour se ressaisir; jauger les intentions, c'est instruire des procès sur la base des vide », publié dans *Le Matin du Sahara et du Maghreb*, Casablanca, 7 novembre 2008.

<sup>51</sup> Un des acteurs actifs qui ont préparé le lancement du Conseil des Ouélam pour la communauté marocaine en Europe est Abdellah Bousouf, secrétaire général du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, ex-recteur de la mosquée de Strasbourg, actuel directeur du Centre euro-islamique pour la culture et le dialogue de l'Institut études islamiques (Belgique).

<sup>52</sup> Les consultations ont débuté en juin 2003 et le 31 mai 2006, les deux initiateurs ont signé la convention de création de la Maison des Cultures Maroco-Flamande qui veut: faire largement goûter aux diverses expressions culturelles marocaines et flamandes et assurer des échanges croisés entre les deux; encourager les citoyens et les organisations à approfondir les cultures flamande et marocaine en vue de favoriser les échanges, être une plateforme de rencontre, de dialogue et d'interculturalité à Bruxelles et dans le reste de la Flandre. Voir [www.daarkom.com](http://www.daarkom.com).

<sup>53</sup> Pour une actualisation sur ses aspects financiers qui auront un impact concret sur le plan d'action du ministère pour 2009 et au-delà, voir notre contribution «Maroc: la dimension politique et sociale des migrations», à paraître dans l'Annuaire du CARIM «Migrations méditerranéennes. Rapport pour 2007-2008.



**La promotion de l'enseignement de la langue arabe** en augmentant le nombre de bénéficiaires parmi les enfants de la communauté et en modernisant dans cette direction les systèmes d'éducation et d'enseignement, afin d'approcher les résultats des objectifs escomptés depuis longtemps. D'ici 2012, le nombre d'enfants marocains touchés par l'ELCO devrait passer de 60.000 à 150.000. Ceci est un progrès bien entendu, mais constituerait selon le document du plan d'action lui-même, un taux de satisfaction de 50% seulement des besoins, alors que les statistiques réelles du nombre d'enfants au sein de la communauté, montrent que la demande d'enseignement de l'ELCO est bien plus forte, sachant par ailleurs que des pays tels le Canada, l'Angleterre, la Suède, le Sénégal, les Etats-Unis, ne sont nullement couverts.

La dimension qualitative qui va être également prise en compte, a pour objectif d'aboutir à un plan de redressement et de réforme de la méthodologie d'enseignement, tout en mettant en place un dispositif d'accompagnement des associations oeuvrant dans ce domaine. Elle suppose de manière concrète, dans le cadre d'une étude d'envergure, une évaluation générale, et systématique et précise de cet enseignement, de son contenu et de ses méthodes, un état des lieux exhaustif par pays, un suivi réel de bien des recommandations déjà émises auparavant, en particulier au niveau de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger qui avait mené une étude dans ce sens en 2000 et qui consacre plus de 75% de ses ressources financières à l'ELCO, sans résultats probants...

**Le domaine des études et de la recherche pour l'action** a déjà eu également sa part dans le plan d'action du ministère en 2008. C'est ainsi que le 15 septembre 2008, il a été procédé à l'ouverture des plis d'un appel d'offre relatif à « l'étude pour l'élaboration d'une stratégie de renforcement des politiques, des mécanismes et des instruments relatifs à la mobilisation de l'épargne et de l'investissement des MRE au profit de l'économie nationale et les moyens de réduction des coûts de transfert des fonds ». L'étude lancée par le ministère sur son propre budget prévoit 2 phases.

La première consiste à procéder à l'analyse des actions menées au cours des cinq dernières années par les institutions nationales, publiques et privées en charge de la collecte et de l'emploi de l'épargne des MRE et à l'analyse et l'évaluation de leur impact.

La seconde phase a trait à l'analyse des transferts des fonds, des politiques et instruments de mobilisation de l'épargne des MRE, ainsi que de la nature des investissements effectués par les MRE : secteurs et types de projets. L'objectif attendu est celui de fournir des propositions d'amélioration dans ce domaine et de contribuer à l'ébauche d'une politique publique de l'économie solidaire portée par l'épargne MRE.

Une autre étude qui va être lancée par le département avant la fin de cet exercice, concerne le concept et les modalités de mise en œuvre de « l'université d'été MRE » dès la période estivale 2009.

Enfin, financée et prise en charge par l'OIM, une recherche sera effectuée d'ici fin 2008 concernant le « Forum international des compétences marocaines résidant à l'étranger » (FINCOM) avec pour titre « étude d'évaluation et de recadrage du programme FINCOM et élaboration d'une stratégie pour le Maroc en matière de transfert des compétences des MRE ».

#### *En matière de communication*

Les initiatives ont été prises également par le ministère, à concrétiser à partir de la fin 2008-début 2009. Elles concernent notamment :

- la publication et diffusion d'une revue ou de bulletins d'informations périodiques dans les langues des principaux pays d'immigration concernés par les Marocains ;

- édition et distribution des guides et des dépliants portant sur les lois et les procédures nationales liées aux migrants ;<sup>54</sup>

Cependant, certains engagements pris pour 2008 n'ont pas encore, au jour d'aujourd'hui, été tenus. Ainsi en est-il du rapport à présenter par le Maroc aux Nations Unies concernant l'application de la Convention des Nations Unies pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, entrée en application en 2003. Si le Maroc a été le second pays à avoir ratifié cet instrument et a beaucoup contribué à sa promotion, il est étonnant qu'il n'en assume pas toutes les responsabilités, en présentant justement ce rapport qui devait être produit dès l'année 2004. Au-delà du rapport lui-même, il s'agit également d'intégrer les dispositions de cet instrument international dans l'arsenal juridique marocain, en humanisant d'abord la loi 02-03 relative l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières. Ensuite, on déterminant une procédure nationale effective en matière d'asile et en adoptant une loi protectrice sur l'asile, qui fait encore défaut, malgré l'adhésion du Maroc à la Convention de Genève de 1951 depuis plus d'un demi siècle.<sup>55</sup>

### *En guise de conclusion générale*

L'approche que nous avons suivie a exigé de ne minimiser aucun acquis, de reconnaître les réalisations qui ont pu être accomplies, d'encourager les efforts entrepris, mais aussi d'aborder les domaines où des aspects négatifs et des lacunes transparaissent. Par conséquent, il ne s'agit ni de faire de la complaisance, ni de procéder à un dénigrement systématique et stérile, mais d'opérer une analyse critique et objective, en avançant des propositions constructives. Continuons dans cette démarche, en mettant en relief des enjeux qui sont ignorés ou sous-estimés dans le plan d'action 2008-2012 et en insistant sur la nécessité d'avoir une stratégie dans le domaine migratoire.

### *Trois enjeux importants*

En plus des diverses remarques formulées tout au long de notre analyse, trois problèmes centraux restent en suspens ou bien non posés de manière claire par le plan d'action 2008-2012 et mériterait à notre sens d'être pris en considération :

- les nouveaux aspects de l'émigration marocaine ne sont que partiellement traités dans les instruments bilatéraux traditionnels liant le Maroc à certains pays d'accueil, en particulier européens et au niveau de l'Union européenne dans son ensemble, qui tend à communautariser sa politique migratoire, en l'appréhendant dans le cadre d'une approche fondamentalement sécuritaire<sup>56</sup> ; le « statut avancé » qui est un grand acquis obtenu par le Maroc à la mi-octobre 2008, devrait donner l'occasion d'un réel approfondissement du dialogue euro marocain sur les aspects extra sécuritaires de la question migratoire ;

---

<sup>54</sup> Pour améliorer la communication avec les Marocains résidant à l'étranger, une table ronde a été organisée à Rabat le 14 octobre 2008 par le ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger en partenariat avec le ministère de la Communication et le soutien du CCME sur le thème: « Médias et diaspora marocaine: quels relais pour quels objectifs ? ». Comme suivi aux recommandations de cette table ronde, une étude a été lancée pour l'élaboration d'un plan de communication en direction des MRE.

<sup>55</sup> Le Maroc a ratifié la Convention de 1951 relative à la détermination du statut de réfugié le 7 novembre 1956 et le Protocole de 1967 le 20 avril 1971. Le décret royal 5-57-1256 du 29 août 1957 fixant les modalités d'application de la Convention de Genève est entré en vigueur le 6 septembre 1957 et conformément à son article confie la protection juridique et administrative des réfugiés au bureau des réfugiés et des Apatrides (BRA) dépendant du ministère des affaires étrangères et de la coopération. Mais ce décret n'a jamais été respecté dans sa globalité et depuis 2004, le BRA a suspendu ses activités en matière d'octroi du statut de réfugiés... Entre temps, le 20 juillet 2007, a été signé un accord de siège entre le gouvernement marocain et le HCR, dotant ce dernier d'une représentation à part entière au Maroc.

<sup>56</sup> Il en est ainsi de la « directive retour » votée le 18 juin 2008 par le Parlement européen, du « Pacte européen pour l'immigration et l'asile » finalisé les 7 et Juillet 2008 à Cannes, validé le 25 septembre 2008 à Bruxelles par les ministres de la Justice et de l'intérieur de l'UE (27) et formellement adopté par le Conseil européen de Bruxelles du 15-16 octobre 2008.

- la mise à plat des missions et de la gouvernance des acteurs publics et parapublics et réorganisation du paysage institutionnel concernant tout le secteur de la communauté marocaine à l'étranger et sa réorganisation de manière rationnelle ; le fait que cette réorganisation ne figure pas parmi les priorités du gouvernement, amène à penser que cette question serait perçue comme faisant partie du « domaine réservé », alors que même une institution comme la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, est née par le biais d'une loi, discutée et votée au parlement ;
- la concrétisation de la participation au parlement marocain des citoyens marocains vivant à l'étranger, en enlevant le flou à la notion de « démarche progressive » la concernant, alors que les engagements les plus officiels avaient été pris dans le discours royal du 6 novembre 2005. On ne peut éluder ce problème et reporter ce débat aux calendes grecques, en occultant ou en sous-estimant la question, en la considérant comme des « convictions » et « des pistes de réflexion à développer progressivement », le fait que « la participation n'est pas la seule priorité, qu'il n'y a pas une hiérarchie des priorités et qu'il n'est pas démontré que la participation politique soit la priorité de tous les Marocains »<sup>57</sup> ou bien dans la même logique, en la considérant comme le fait le président du CCME, comme une question qui « a pris trop d'ampleur ».<sup>58</sup> On ne dira jamais assez que toute vision ou stratégie qui veut embrasser de manière multidimensionnelle et globale la question de la communauté marocaine résidant à l'étranger, demeure inopérante et même invalide, si elle ne prend pas le soin de s'élaborer aussi sur le champs de la pratique politique au Maroc.

Les droits civiques par rapport au Maroc, à reconnaître dans la pratique et dans leur intégralité aux citoyens marocains de l'étranger, ne sont pas de la surenchère, une revendication démesurée ou disproportionnée, mais une question raisonnable. Ils constituent une demande légitime et des revendications citoyennes respectables à prendre en considération, sans perdre encore plus de temps. Quand on parle de « démarche progressive », « évolutive » ou de « processus progressif », quelle est alors la suite ? Quelles sont les mesures qui vont être prises et quand ? Il est nécessaire en effet d'avoir une lisibilité et une visibilité.<sup>59</sup> Or le plan d'action 2008-2012 est muet sur ces aspects, alors que les prochaines échéances électorales législatives sont justement pour 2012 et qu'entre temps, les conditions logistiques, techniques, juridiques invoquées à tort jusqu'ici, doivent être réunies pour qu'on ne dise pas à nouveau qu'il y a impossibilité matérielle et organisationnelle à assurer ces élections.

Ces trois volets entre autres renvoient justement à la nécessaire formulation, et mise en œuvre d'une stratégie nationale concernant le secteur de la communauté marocaine résidant à l'étranger et de manière générale de la question migratoire au Maroc qui reste encore, à ce jour, entièrement posée. Mais au lieu de prendre l'engagement d'assumer cette responsabilité par le ministre délégué lui-même en tant qu'autorité gouvernementale, le plan d'action national préliminaire 2008-2012 contourne cette responsabilité et la transfère en quelque sorte vers le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger. Celui-ci :

« Assumera un grand rôle dans la préparation de cette stratégie, en tant que cadre de concertation et instrument de proposition et de production d'idées d'aide à la décision » .

En l'état actuel du CCME, est-ce la bonne formule ? A notre sens, cette stratégie ne peut être l'apanage d'un seul département, elle doit en fait, être le produit d'un débat nourri et approfondi élargi à tous les acteurs et en particulier aux intéressés eux-mêmes, à travers leurs organisations

---

<sup>57</sup> "Feuille de route" du groupe de travail CCME « citoyenneté et participation politique », figurant en annexe du compte rendu de la première réunion de ce groupe de travail, tenue à Rabat le 29 juillet 2008. Voir notre analyse sur le CCME.

<sup>58</sup> Driss El Yazami, président du CCME dans l'interview accordée à « Tel quel », sous le titre « Dites-nous Monsieur MRE... », 3 mars 2008.

<sup>59</sup> Sur d'autres aspects concernant le droit de vote et d'éligibilité des MRE, voir notre contribution dans l'Annuaire du CARIM « migrations méditerranéennes Rapport pour 2007-2008 ».

représentatives. Voilà pourquoi, un autre passage du document du plan d'action nous paraît plus adéquat, à condition d'y ajouter comme interlocuteurs le mouvement associatif des MRE lui-même :

« le ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger organisera, en collaboration avec tous les organismes et institutions concernés un débat national sur la question de la migration internationale devant déboucher sur la définition de la politique nationale en la matière et sur l'élaboration d'un plan d'action à moyen et long terme » .

### *La stratégie est incontournable*

En fin de compte, il ne s'agit pas simplement d'avoir un plan d'action, même si celui-ci est nécessaire. Activé, celui-ci est bien entendu signe de mouvement et de dynamisme de ses promoteurs. Mais, pour ne pas s'exposer à la critique de simple activisme, la pratique se doit de s'inscrire dans le cadre d'une stratégie d'ensemble, qui donnera du sens au plan d'action. Cette stratégie doit d'abord partir d'une vision claire des enjeux qui se posent, des choix qui doivent être opérés et des objectifs que l'on veut atteindre, s'alimenter ensuite sur la même base méthodologique des politiques publiques sectorielles suivies par différents départements ministériels et organismes para- publics concernés, avec le souci d'en réussir la synergie, l'adéquation et l'articulation structurée pour aboutir à une action cohérente et non cloisonnée .

De par les multiples enjeux auxquels il renvoie, qui sont non seulement d'ordre économique, démographique, social, culturel, mais également d'ordre politique et géo-stratégique, le dossier de l'im(é)migration et plus particulièrement celui de la communauté marocaine résidant à l'étranger, doit être conçu comme un domaine vivant et par conséquent en perpétuelle évolution. Il ne peut se limiter à une image globalisante et à un bloc monolithique et ne peut donner lieu à un traitement standardisé. Le monde de la communauté marocaine à l'étranger est pluriel. On est en présence d'une véritable mosaïque. C'est la diversité, la variété des besoins et des profils, la complexité des enjeux, des problèmes, des attentes, des solutions. Ceci rejaillit nécessairement sur l'approche à mener à la politique à suivre. On ne peut en effet tout ramener à l'unité d'une réponse simple, univoque. Voilà pourquoi, ce dossier mérite toute l'attention et tout le suivi requis sur certains aspects aussi bien à l'échelle du Maroc, qu'à celle du monde extérieur, pour parvenir à une meilleure visibilité et lisibilité et se projeter dans l'avenir pour déterminer la politique marocaine sur le long terme et se préparer en conséquence.

Cette particularité requiert l'élaboration d'une véritable politique nationale de la recherche pour l'action dans le domaine migratoire avec l'implication de toutes les potentialités et compétences marocaines, aussi bien internes qui exerçant dans les pays d'immigration. Elle nécessite la mise en place d'un réel observatoire national en matière migratoire et de communauté marocaine résidant à l'étranger. Il doit être un instrument d'investigation, d'étude et de recherche pour l'action, un espace de réflexion, d'analyse, d'anticipation, de suivi et d'évaluation. Son efficacité est tributaire d'une vision claire, d'un projet scientifique crédible et de moyens internes adéquats. Si les tâches de cet observatoire national sont déterminées d'intérêt national et comportent par ailleurs divers enjeux, il faut alors dégager nationalement les moyens requis et non pas être dépendant d'une aide externe.

Dans cet esprit, l'infrastructure institutionnelle nationale doit être rentabilisée. Sur ce volet migratoire précisément, le nouvel Institut Royal d'Etudes Stratégiques peut mener des études et analyses stratégiques. Partant du constat que le Maroc vit une transition dans tous les domaines, qui nécessite le renforcement de ses capacités d'analyse, d'adaptation et d'anticipation, le discours du Trône du 30 juillet 2003 avait assigné à cette institution cet objectif primordial, dans la perspective d'être :

« En interconnexion permanente avec les changements et de maîtriser et agir sur les mutations profondes qui s'opèrent aux niveaux interne et externe » .<sup>60</sup>

---

<sup>60</sup> Extrait du discours du Trône de S.M le Roi Mohammed VI, 30 Juillet 2003.

Le dahir n° 1-07-183 du 30 novembre 2007 portant création de l'IRES énonce notamment que l'Institut a pour mission de mener des études et analyses stratégiques sur les questions dont il est saisi par le Roi, de même que le comité d'orientation de l'Institut peut proposer au Roi la réalisation d'études entrant dans les compétences de l'Institut. Par ailleurs, l'article 2 précise ce qui suit :

« L'Institut assure également une fonction de veille, notamment en recueillant et en traitant les informations et les données rendues publiques dans les domaines politiques, économiques et sociaux, sur le plan national ou international. A ces fins, il crée et actualise un système d'information ayant pour objectif de recueillir et de traiter les données de toute nature, nationales et internationales, ayant trait aux questions stratégiques. »<sup>61</sup>

Cette politique de recherche nécessite aussi l'activation et dynamisation de structures comme l'Observatoire des Migrations (annoncé officiellement le 10 novembre 2003), dépendant du ministère de l'Intérieur mais non encore, de fait, mis en place. Ce dernier ne devrait pas concerner uniquement l'immigration étrangère au Maroc, qui interpelle également bien entendu et de plus en plus, les pouvoirs publics et la société marocaine dans son ensemble. A notre sens, dans le cadre d'une vision globale et intégrée de la question migratoire au Maroc et d'une stratégie nationale en la matière, l'Observatoire des Migrations qui aurait pour vocation de fédérer l'action de l'ensemble des intervenants étatiques, parapublics et des acteurs de la société civile dans ce domaine, gagnerait à s'ouvrir également sur l'émigration marocaine vers l'étranger et la situation de la diaspora marocaine, qui est à appréhender dans toute sa richesse et ses spécificités. Bien entendu, il s'agit pour le domaine migratoire, de sauvegarder l'autonomie de la production intellectuelle, des savoirs scientifiques et de leur diffusion.

---

<sup>61</sup> Dahir n° 1-07-183 du 19 Kaâda 1428 portant création de l'IRES, publié au B.O n° 5592 du 3 janvier 2008, p.5.

## **Sources documentaires**

### **Discours royaux**

- Discours de S.M le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône, 30 juillet 2003.
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI à l'occasion du 30ème anniversaire de la Marche Verte, 6 novembre 2005.
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI à l'occasion du 31ème anniversaire de la Marche Verte, 6 novembre 2006.
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI à l'occasion du 32ème anniversaire de la Marche Verte, 6 novembre 2007.
- Message adressé par S.M le Roi Mohammed VI aux participants à la 5ème édition des intégrales des investisseurs marocains du monde, acteurs de la diplomatie économique » (Skhirat, 13-14 décembre 2007).
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, à l'occasion de la session ordinaire du Conseil supérieur des Ouléma, tenue à Tétouan le 27 septembre 2008.

### **EL FASSI Abbas**

#### **Premier ministre du Royaume du Maroc**

- Déclaration gouvernementale devant les deux chambres du Parlement, le 24 et 25 Octobre 2007, publiée en français dans « L'Opinion » du 25 octobre 2007
- Intervention à la première réunion de la commission ministérielle chargée des MRE. Dépêche MAP du 6 février 2008.

### **AMEUR Mohammed**

#### **Ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger**

- Présentation au parlement du projet de budget du ministère pour l'année 2008, fin novembre et décembre 2007.
- Exposé devant la commission interministérielle présidée par le premier ministre et chargée de MRE autour du plan d'action national préliminaire 2008-2012 pour la promotion de la situation des citoyens marocains à l'étranger. Rabat, 5 février 2008.
- Exposé à l'occasion de la conférence de presse consacrée à la présentation du plan d'action national préliminaire 2008-2012 pour la promotion de la situation des citoyens marocains à l'étranger. Hôtel Scheraton, Casablanca, mardi 12 février 2008.
- Exposé devant la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des affaires islamiques à la Chambre des Représentants concernant le plan quinquennal 2008-2012 pour la promotion de la situation et des intérêts des citoyens marocains à l'étranger. Rabat, le 26 mars 2008.
- Discours à l'ouverture du forum international « Migration et développement socio-économique des régions d'origine : le cas de l'oriental marocain » . Barcelone 14-15 avril 2008.
- Allocution à l'ouverture de la conférence sur le thème « Marocains du monde, développement humain et co-développement » Francfort, 10 mai 2008.

- Intervention aux travaux de l'assemblée parlementaire de la Méditerranée sur le thème « dialogue des civilisations et des religions et migrations » Fès, juin 2008.
- Allocution à la conférence sur le thème « Migrations au moyen orient et en Afrique du Nord: défis et opportunités » , organisée par la Banque mondiale et l'UE à Rabat le 16 juin 2008.
- Présentation devant le conseil de gouvernement tenu à Rabat le 17 juin 2008 des conclusions des rencontres avec les MRE et les autorités officielles des pays d'accueil entre le mois d'avril et Juin 2008.
- Exposé autour du programme national d'accueil de la communauté marocaine résidant à l'étranger pour la période estivale 2008, présenté lors du conseil de gouvernement tenus à Rabat le 19 juin 2008.
- Exposé devant la Commission des affaires étrangères à la Chambre des Représentants autour de la situation de la communauté marocaine à l'étranger, Rabat, 17 juillet 2008.
- « Un plan d'action et peu de moyens pour les MRE » . Entretien réalisé par Aziz El Yaakoubi avec Mohammed Ameer paru dans « L'Economiste » , 1er août 2008.
- Entretien de Mohammed Ameer ministre chargé des MRE, paru dans « Al Ittihad Al Ichtiraki » du 18 et 19 juillet 2008 sous le titre: « Procédures d'urgence pour traiter les dossiers d'habitat des MRE » .
- Entretien de Mohammed Ameer, ministre délégué, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, accordé au journal « Al Massâa » , 9 août 2008.
- Entretien de Mohammed Ameer, ministre délégué chargé des MRE avec « Le Matin du Sahara et du Maghreb » , paru le 27 août 2008.
- Allocution du ministre Ameer à l'occasion de la table organisée par le ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger sur le thème: « Médias et diaspora marocaine: quels relais, pour quels objectifs ? » , à Rabat le 14 octobre 2008.

#### **Ministère délégué charge de la communauté marocaine résidant à l'étranger**

- Dossier concernant le projet de budget pour 2008 remis aux parlementaires des deux chambres fin novembre 2007.
- Plan d'action du ministère pour 2008.
- Plan d'action national préliminaire 2008-2012 pour la promotion de la situation des citoyens marocains à l'étranger (en arabe), 54 pages, 5 février 2008.

#### *Publications dans la presse écrite et sur les sites*

#### **AZZIMAN Omar**

Président délégué de la Fondation Hassan II pour les MRE.

- Interview parue dans [www.wafin.be](http://www.wafin.be)

### **BELGUENDOZ Abdelkrim**

- « Pour une politique globale et cohérente en matière d'émigration » , *Al Bayane*, Casablanca, 12 juillet 1986.
- « Traiter l'émigration comme un problème humain, national, maghrébin et de société » , *Al Bayane*, 25 avril 1989.
- « Emigration: tous les ministères devraient être concernés » , *Al Bayane*, 26 avril 1989.
- « Emigration: quel rôle pour le nouveau ministère ? » ; *Al Bayane*, 19-20 août 1990.
- « A propos de l'action du ministère chargé des affaires de la communauté marocaine à l'étranger: acquis, interrogations et incertitudes... » , *Al Bayane*, 22 février 1992.
- « Vers la suppression du ministère de la communauté marocaine à l'étranger ? » . *Al Bayane*, 27 octobre 1997.
- « La communauté marocaine à l'étranger, une question nationale » , *Al Bayane*, 30 octobre 1997.
- « Rendre justice aux fonctionnaires du ministère de la communauté marocaine à l'étranger » , *Al Bayane*, 1<sup>er</sup> novembre 1997.
- « Organiser le secteur de la communauté marocaine à l'étranger et se doter d'une vision » ; paru dans *L'Opinion*, 1<sup>er</sup> novembre 2002.

### **EI MOUSS (Abdelkrim)**

- « La Hollande a toute latitude pour se ressaisir » , in *Le Matin du Sahara et du Maghreb*, Casablanca, 7 novembre 2008.

### **MAGHREB ARABE PRESSE (Dépêches parues dans la presse marocaine)**

- « Mohammed Ameer plaide à Genève pour une politique migratoire différente » , 20 novembre 2007.
- « La commission ministérielle chargée des MRE tient sa première réunion » , 6 février 2008.
- « Le Maroc dévoile son plan national pour les Marocains de l'étranger » , 12 février 2008.
- « La situation actuelle des MRE impose la révision de la politique migratoire » , 27 mars 2008.
- « Mohammed Ameer présente son plan MRE en Catalogne » , 15 avril 2008.
- « Le Maroc débat du plan national pour les MRE » , 23 juillet 2008.
- Le discours royal impulse une dynamique nouvelle à la restructuration du champ religieux. Dépêche du 27 septembre 2008
- S.M le Roi nomme le président du Conseil des oulémas pour la communauté marocaine en Europe. Dépêche du 27 septembre 2008.
- Champs religieux : la « charte des Oulémas » expliquée. Dépêche du 2 octobre 2008.

### **OUBARI (Ahmed)**

- Lettre de Bruxelles. Ce que l'on prépare pour l'émigration dans les cuisines des services. Lectures en marge du Conseil de l'émigration « Al Ittihad Al Ichiraki » , série d'articles parus en juin et juillet 2008, notamment le numéro du 10 juin 2008.



## **TAOUFIK Ahmed**

### **Ministre des Habous et des affaires islamiques**

- Intervention au parlement, Rabat, le 24 janvier 2008.
- Entretien paru dans « Aujourd'hui le Maroc », Casablanca, 9 septembre 2008.
- Entretien dans le cadre de l'émission « Daïf Khass » (invité spécial) diffusé sur 2M le 30 septembre 2008. Une synthèse a été publiée dans *Le Matin*, 3 Octobre 2008, p2.

### **Publications au Bulletin Officiel (Rabat)**

- Décret n°2.91.98 du 18 Hija 1413 (9 juin 1993) relatif aux attributions et à l'organisation du ministère des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger, B.O. n°4207 du 25 Hija 1413 (16 juin 1993) p. 321.
- Loi 19/89 portant création de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. Promulguée par le Dahir n°1.90.79 du 13 juillet 1990, publié au B.O. n°4055 du 18 juillet 1990.
- Décret n°2-89-460 du 17-07-1990 publié au B.O. n°4055 du 18-07-1990, pris en application de la loi n°19/89 créant la Fondation Hassan II pour les MRE.
- Dahir n° 1.03-193 du 9 Choual 1424 (4 décembre 2003), fixant les attributions et l'organisation du ministère des Habous et des affaires islamiques.
- Dahir n° 1-07-183 du 19 Kaâda 1428 (30 novembre 2007) portant création de l'Institut royal d'études stratégiques, publié au B.O n° 5592 du 23 hijra 1428 (03 janvier 2008).
- Décret n°2-07-1320 du 15 Hija 1428 (26 décembre 2007) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au Ministre chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger (B.O. n°5592 du 03 janvier 2008).

### **Webographie**

- [www.wafin.be](http://www.wafin.be): Site des Marocains en Belgique.
- [www.yabiladi.com](http://www.yabiladi.com): Site de la diaspora marocaine (Paris).
- [www.dounia.news.com](http://www.dounia.news.com): Revue électronique relative à l'immigration maghrébine en Europe.
- [www.carim.org](http://www.carim.org): Site du Consortium Euro-méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM).
- [www.bladi.net](http://www.bladi.net): Les Marocains d'ailleurs.
- [www.franco-marocains.org](http://www.franco-marocains.org): Conseil National des Marocains de France C.N.M.F
- [www.ier.ma](http://www.ier.ma): Instance Equité et Réconciliation pour la vérité.
- [www.cscme.org](http://www.cscme.org): site des citoyens marocains à l'étranger.
- [www.ccme.org.ma](http://www.ccme.org.ma): site officiel du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.
- [www.ccdh.org.ma](http://www.ccdh.org.ma): Site du Conseil consultatif des droits de l'homme.
- [www.marocainsdumonde.org.ma](http://www.marocainsdumonde.org.ma): site officiel du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger.
- [www.hcp.ma](http://www.hcp.ma): site Haut commissariat (marocain) au plan (HCP)
- [www.habous.gov.ma](http://www.habous.gov.ma): site officiel du ministère marocain des Habous et des affaires islamiques.
- [www.daarkom.com](http://www.daarkom.com): site de la Maison des Cultures Maroc-Flamande, Bruxelles.